

REPUBLIQUE DU BENIN

COMITE NATIONAL DU RECENSEMENT

MINISTERE CHARGE DU PLAN, DE LA PROSPECTIVE
ET DU DEVELOPPEMENT

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE L'ANALYSE ECONOMIQUE



***TROISIEME RECENSEMENT GENERAL DE LA
POPULATION ET DE L'HABITATION***

FEVRIER 2002



***DIRECTION DES ETUDES DEMOGRAPHIQUES
Cotonou, Octobre 2003***

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2002

*Une immense base de données sur l'ensemble de la Population
du Bénin*

- *Pour tous les programmes de développement y compris ceux des communautés décentralisées ;*
- *Pour la mise en place de politiques spécifiques aux groupes vulnérables*

SOMMAIRE

NOTE METHODOLOGIQUE SUR LE RGPH-3	iv
LA STRUCTURE PAR SEXE ET PAR AGE DE LA POPULATION.....	8
REPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION.....	9
LES MIGRATIONS AU BENIN ET IMPACT SUR LA CROISSANCE URBAINE.....	13
LA FÉCONDITÉ AU BÉNIN.....	18
LA MORTALITE AU BENIN.....	19
L'ÉTAT MATRIMONIAL ET LA NUPTIALITÉ.....	20
CARACTÉRISTIQUES SOCIOCULTURELLES DE LA POPULATION AU BÉNIN	23
L'ALPHABÉTISATION, L'INSTRUCTION ET LA SCOLARISATION.....	27
LES CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES	29
MENAGES ET CONDITIONS DE VIE ET D'HABITATION	31
PAUVRETÉ FONDÉE SUR LES DONNÉES DU TROISIÈME RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITATION.....	35
LES FEMMES AU BÉNIN.....	39
LES ENFANTS AU BÉNIN	41
LA POPULATION DES PERSONNES HANDICAPÉES	43
LES PERSONNES ÂGÉES AU BÉNIN	45

NOTE METHODOLOGIQUE SUR LE RGPH-3

Bref aperçu de la stratégie de collecte et de traitement du RGPH-3

Par décret N°99-459 du 22 septembre 1999, le Gouvernement Béninois a retenu d'organiser le troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH-3).

Ce troisième Recensement a été réalisé du 15 février au 1^{er} mars 2002, soit dix ans jour pour jour après le deuxième Recensement. C'est le deuxième Recensement après la "Conférence des Forces Vives de la Nation" de Février 1990.

Un Recensement Général de la Population et de l'Habitation est un comptage complet à une date déterminée de la population d'un pays donné, d'une ville ou d'une région et un inventaire de son habitation. Il s'agit ici de dénombrer, c'est-à-dire de compter, sans omission, ni répétition, les personnes et/ou les ménages. Cette opération a utilisé 7 506 Agents Recenseurs, 1 507 Chefs d'Equipe, 252 contrôleurs et 18 superviseurs régionaux pour collecter les informations sur toutes les personnes résidant au Bénin, ainsi que sur les conditions de vie des ménages à l'aide du questionnaire ménage. La technique de collecte utilisée est l'interview directe de porte à porte. Cette méthode consiste à se présenter dans chaque ménage, à poser des questions au Chef de Ménage et à tous ses membres capables d'y répondre et à inscrire sur le questionnaire ménage les renseignements recueillis.

Pour la réalisation de ce recensement, le Bénin a été découpé, lors de l'opération de la cartographie censitaire, en 7 352 petites portions appelées Zones de Dénombrement (ZD). Chaque Zone de Dénombrement est confiée à un Agent Recenseur dont le rôle a

consisté à y dénombrer toutes les personnes, ainsi que les ménages y résidant.

Les informations collectées ont été codifiées, saisies, apurés et tabulés à l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) à Cotonou pendant 8 mois par 12 Agents vérificateurs, 60 Agents Codificateurs, 70 Agents de saisie sous la supervision de 2 cadres Analystes-Programmeurs et de 2 Analystes-Programmeurs Assistants. Le traitement des questionnaires ménages consiste d'une part à traduire en langage les informations collectées et de les rentrer dans les micro-ordinateurs pour faciliter la tabulation et l'analyse d'autre part.

Evaluation de l'exhaustivité du dénombrement et de la qualité des données collectées sur certaines variables

Dans plusieurs recensements, on assiste parfois à un double compte des personnes ou des ménages, ou encore à des omissions des individus et/ou des ménages. Pour s'assurer de l'exhaustivité du RGPH-3, il a été organisé trois mois après le dénombrement général, une Enquête Post-Censitaire dont le but principal était de mesurer la couverture du dénombrement, son exhaustivité territoriale et démographique, et la fiabilité des informations enregistrées pour certaines variables importantes. Cette enquête a utilisé la même stratégie de collecte que celle du dénombrement général afin de s'assurer de la comparabilité des données issues des deux sources. Cette opération a eu lieu du 10 au 24 Avril 2002. L'Enquête Post-Censitaire (EPC) consiste en un re-dénombrement des ménages dans un échantillon stratifié et tiré à un degré de 100 ZD proportionnellement à leur taille (effectifs préliminaires de population au RGPH3). La base de sondage est constituée des ZD découpées lors de la cartographie du RGPH3. Les domaines d'étude retenus sont : Cotonou, la strate

Autres Villes, la strate Rurale à Forte Croissance et la Strate Rurale à Faible Croissance.

Au niveau national, le taux de couverture du RGPH3 est de 96,2% contre 95,8% au deuxième recensement. La couverture varie par strate. Les taux de couverture les plus élevés sont obtenus dans les strates rurales (97,8 % pour la strate rurale à faible croissance et 97,3% pour la strate rurale à forte croissance). C'est dans Cotonou et dans les autres villes qu'on a enregistré les taux de couverture les plus faibles (respectivement 94% et 95,6%).

Apurement et imputation des données.

Dans les données issues d'une enquête ou d'un recensement, plusieurs erreurs peuvent s'y introduire, erreurs dues à la collecte elle-même, à la saisie des données, etc. Aussi, il existe entre certaines variables, une relation logique (par exemple: une fille de huit ans ne peut avoir accouché) qu'il est essentiel de préserver ou des modalités fixes de certaines variables qui ne doivent souffrir d'aucune ambiguïté (le sexe par exemple). Il est dès lors recommandé de procéder à des corrections par l'élaboration des tests de cohérence qu'on applique aux données pour éliminer toutes les erreurs possibles.

Les méthodes d'imputation auxquelles a eu recours le RGPH-3 sont :

-Les méthodes d'imputation déductive :

méthode permettant de déduire avec «certitude» une donnée dont la valeur est manquante ou incohérente; ce type d'imputation est fonction de l'ensemble de réponses fournies au titre des autres rubriques du questionnaire.

-Les méthodes d'imputation par la moyenne: méthode ayant pour effet d'attribuer la valeur moyenne de la rubrique (calculée pour les enregistrements acceptés), à la réponse manquante ou

incohérente de tous les enregistrements rejetés.

Cette phase a duré un mois (Juin 2003) et a regroupé six cadres démographes, statisticiens et informaticiens qui ont conduit le RGPH3.

Définitions des concepts de base du RGPH-3

Une multitude de concepts ont été utilisés lors du Recensement dont il est important de rappeler le contenu afin que tous les utilisateurs aient une compréhension unique. Il s'agit notamment du :

- **Ménage :** Le concept de "ménage" est fondé sur les dispositions prises par les personnes individuellement ou d'une façon collective afin de pourvoir à leurs besoins vitaux. On distingue deux sortes de ménages : le ménage ordinaire et le ménage collectif.
- **Ménage ordinaire :** c'est un ensemble de personnes apparentées ou non, reconnaissant l'autorité d'un même individu appelé "Chef de Ménage" et dont les ressources et les dépenses sont également communes. Elles habitent le plus souvent sous un même toit, dans la même cour ou la même concession.
- **Ménage collectif :** le ménage collectif est défini comme un groupe de personnes qui n'ont généralement pas de lien de parenté mais qui vivent en commun dans un établissement pour des raisons de discipline, de voyage, de santé, d'études ou de travail.
- **Milieu urbain :** il est défini comme une zone hétérogène qui regroupe tout chef lieu de commune ayant au moins 10 000 habitants et au moins une des

infrastructures ci-après : bureau de poste et télécommunication, bureau de recette perception du trésor public, système d'adduction d'eau (SBEE), électricité (SBEE), centre de santé, collège d'enseignement général avec 2^{ème} cycle, d'une part et tout arrondissement ayant au moins quatre des infrastructures énumérées ci-dessus et au moins 10 000 habitants.

- **Noyau familial** : C'est un sous groupe du ménage comportant un couple avec ou sans enfants, ou un adulte avec au moins un de ses enfants. Il s'agit des personnes unies par le lien conjugal et/ou le lien biologique (lien paternel ou maternel).
- **Population active** : Est considérée comme active, toute personne de 10 ans ou plus occupée ou en chômage ou cherchant un emploi pour la première fois.
- **Personne occupée** : est toute personne ayant travaillé au moins une semaine de façon continue ou non au cours des trois (3) derniers mois précédant le recensement.
- **Secteur informel** : C'est un ensemble d'unités de production dont l'activité est informelle.
- **Activité informelle**: C'est toute activité non enregistrée et/ou dépourvue de comptabilité formelle écrite, exercée à titre d'emploi principal, par une personne en tant que patron ou à son propre compte.
- **Rentier (REN)** : C'est une personne qui dispose d'une fortune personnelle lui permettant de vivre sans travailler. C'est le cas des propriétaires de maison en location qui ne travaillent plus ou de quelqu'un qui a placé de l'argent c'est-à-dire un actionnaire à qui cela rapporte de l'argent pour survivre.
- **Retraité (RET)** : C'est toute personne (Homme ou Femme) qui a cessé d'exercer une activité économique et qui perçoit une forme quelconque de pension de retraite ou d'invalidité. Mais dès lors qu'un retraité exerce ou a exercé une activité économique durant la période de référence, il sera considéré comme actif même s'il continu de percevoir sa pension.
- **Autre inactif (AINA)** : Est considéré comme autre inactif toute personne qui est dépourvue d'occupation, qui n'exerce aucune activité économique et n'est pas à la recherche d'un emploi.
- **Chômeur (CHO)** : Est une personne qui a travaillé au moins une fois dans sa vie et qui a perdu son emploi **avant la période de référence** mais qui est actuellement en quête d'un nouvel emploi.
- **Ménagère (MEN)** : Elle est la femme qui s'occupe uniquement des travaux ménagers et des enfants sans en tirer un revenu.
- **Cherche 1^{er} emploi ou 1^{er} travail (CT)** : Toute personne en quête de son premier emploi.
- **Enfants confiés ou placés**: Un enfant confié ou placé est un enfant placé par ses parents ou des tiers (tuteur, intermédiaire ...), chez d'autres parents ou personnes étrangères à la famille et pris en charge. Il est généralement placé à partir de 6 ans (ou moins
- **Handicap** est "le désavantage résultant pour un individu d'une

défaillance ou d'une incapacité qui limite l'individu concerné dans l'exercice d'un rôle normal pour lui, compte tenu de son âge, de son sexe et des facteurs sociaux et culturels ou l'empêche d'exercer ce rôle".

- **Handicapé** : Est toute personne atteinte d'une déficience congénitale (par exemple : les malformations) ou acquise par accidents ou par maladies.
- **Handicap visuel ou déficience visuelle** : la cécité complète est la perte totale de vision. On parle aussi de cécité quand l'acuité visuelle de loin est inférieure à 1/20. L'amblyopie est la vision de loin après correction comprise entre 1/20 et 4/20. C'est l'acuité visuelle très diminuée et les personnes présentant cette situation sont appelées des mal voyants. Ainsi un **Mal Voyant** est une personne qui ne peut voir loin.

- **Handicaps associés ou polyhandicap**. Il s'agit de handicaps qui sont multiples. On parle aussi de pluri handicapés. Ces personnes sont atteintes de plusieurs handicaps à la fois tels que handicaps moteurs, visuel, auditif, mental, etc..

Tabulation des données

Les données actuellement publiées décrivent la population résidente, c'est-à-dire que la population qui vit habituellement au Bénin depuis au moins six mois ou qui a l'intention d'y vivre pour au moins six mois. Ainsi il a été dénombré 6 769 914 individus résidents présents, vivants dans 1 210 463 ménages ordinaires. Toutefois, il a été dénombré également 30 000 Individus vivants dans les ménages

LA STRUCTURE PAR SEXE ET PAR AGE DE LA POPULATION

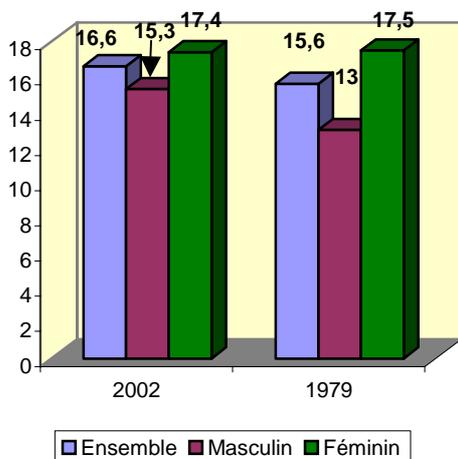
Combien sommes-nous au Bénin ?

La population béninoise est de 6 769 914 habitants dont 3 284 119 hommes et 3 485 795 femmes.

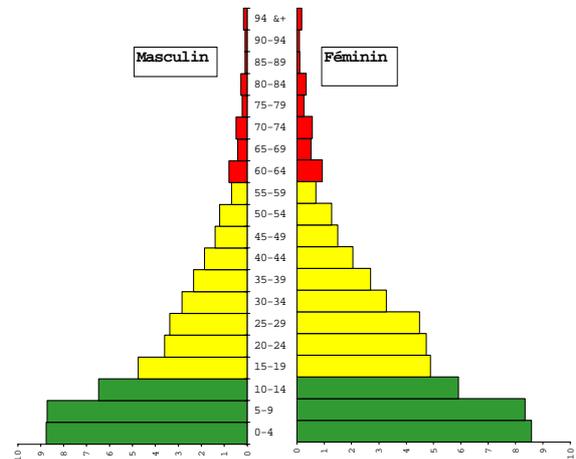
Une population jeune....

La population béninoise est restée jeune entre 1979 et 2002, avec un âge médian qui se situe dans un voisinage de 16 ans (15,6 ans en 1979 et 1992, puis 16,6 ans en 2002). Les hommes y sont plus jeunes que les femmes : l'âge médian est de 13 ans pour les hommes contre 17,5 ans pour les femmes en 1979 et de 15,3 ans pour les hommes contre 17,4 ans pour les femmes en 2002. Cependant, bien que plus jeunes que les femmes, les hommes ont globalement vieilli entre 1979 et 2002 (avancement de l'âge médian de 2,3 ans en 23 ans).

Age médian de la population en 1979 et 2002



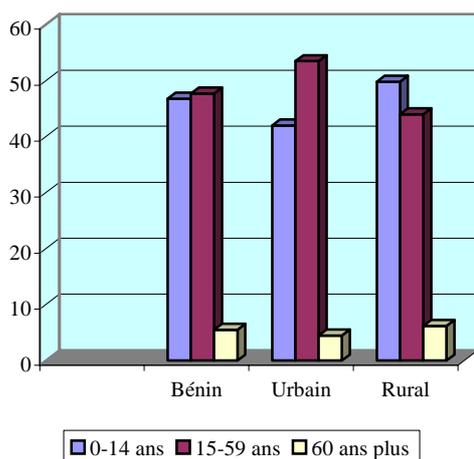
Pyramide par groupes d'âges du Bénin 2002



.... à dominance féminine et rurale

Elle est à dominance féminine et rurale: 48,5 % de la population béninoise sont des hommes et 51,5 % sont des femmes, soit un rapport de masculinité de 94,2 hommes pour 100 femmes, et 61,1 % vivent en milieu rural.

Structure de la population selon le milieu de résidence



Elle est caractérisée en milieu urbain par une légère hypertrophie du groupe d'âges des actifs potentiels 15-59 ans (53,5 %) au détriment des deux autres groupes extrêmes 0-14 ans (42 %) et 60 ans et plus (4,5 %), conséquence de l'exode des populations des campagnes vers les grandes villes et les villes moyennes. La maigreur de la pyramide de la population rurale à partir de 15 ans indique une certaine précocité de ce phénomène.

Le Département du Littoral (Cotonou) est le plus grand bénéficiaire de l'exode des populations de nos campagnes en raison de l'attraction que Cotonou, la Capitale économique du Bénin exerce sur les populations des autres départements, par ses infrastructures socio-économiques, culturelles et administratives. Il abrite 62,7 % des personnes d'âges actifs (15-59 ans).

Les populations départementales par groupes d'âges utiles, cibles des programmes sectoriels de développement socio-économique sont corrélées entre elles et il existe des similitudes sensibles (homogénéité en terme de groupes d'âges utiles) entre les départements selon le milieu de résidence. Le milieu urbain est caractéristique des femmes en âges de procréer (15-49 ans), des personnes en âges de travailler (15-59 ans), des personnes en âges de voter (18 ans et plus), et des adolescents et adolescentes (10-18 ans). Quant au milieu rural, il est

caractéristique des enfants en général et des personnes âgées (des retraités potentiels de 55 ans et plus, des personnes de troisième âge, 60-79 ans, et des personnes de quatrième âge, 80 ans et plus).

Il s'avère donc indispensable de tenir compte des similitudes des départements et de leurs spécificités selon le milieu de résidence, en terme de populations par groupe d'âges utiles pour mieux les intégrer à une approche multisectorielle de développement socio-économique et culturel.

REPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION

Une répartition inégale de la population entre les départements...

Le troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation du Bénin de février 2002 a permis de dénombrer une population résidente (présent plus absent) de 6 769 914 habitants dont 3 485 795 femmes pour 3 284 119 hommes. Du premier au troisième recensement général de la population soit en l'espace de vingt trois ans, la population du Bénin a doublé en effectif passant ainsi de 3 331 210 en 1979 à 6 769 914 habitants en 2002, ce qui correspond à un taux moyen d'accroissement démographique de 3,25 %.

La répartition de la population selon les départements montre deux catégories de départements selon le poids démographique. Dans la première catégorie, trois départements sur les 12 abritent, ensemble, le tiers de la population du Bénin. Il s'agit de l'Atlantique, le plus peuplé avec un effectif de 801 683 habitants, soit 11,8 % de la population totale ; de l'Ouémé (730 772 habitants) avec 10,8 % de la population et du Borgou

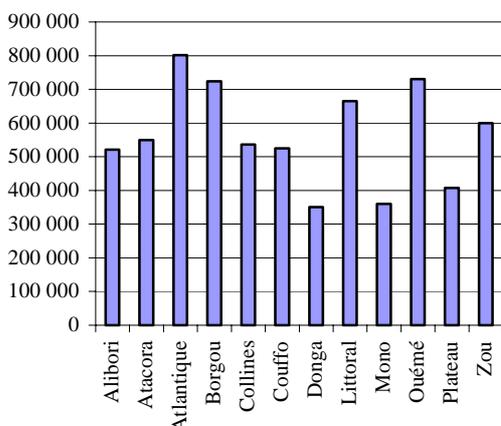
(724 171 habitants) soit 10,7 % de la population totale recensée.

Les neuf autres, classés dans la seconde catégorie, présentent des poids démographiques relativement homogènes. On y compte : le Littoral avec 665 100 habitants (9,8 %) ; le Zou avec 599 954 habitants (8,9 %) ; l'Atacora avec 549 417 habitants (8,1 %) ; les Collines avec

535 923 habitants (7,9 %) ; l'Alibori avec 521 093 habitants (7,7 %), le Couffo avec une population de 524 586 (7,7 %) ; le Plateau avec 407.116 (6,0 %) ; le Mono avec 360 037 habitants (5,3 %) et enfin la Donga avec une population voisine de celle du Mono avec 350 062 habitants et un poids démographique de 5,2 % de la population nationale.

Ces poids démographiques laissent supposer entre les départements de l'Alibori, l'Atacora, les Collines, le Couffo, la Donga, le Mono et le Plateau d'une part et l'Ouémé, l'Atlantique, le Borgou et le Littoral d'autre part, une répartition homogène apparente qui disparaît lorsque l'on tient compte de l'étendue viable de chaque département.

Structure de la population selon le département



....Avec des densités de population très dispersées

En rapportant la population recensée de 6 769 914 habitants à la superficie de 114 763 km², il se dégage une densité de 59 habitants au kilomètre carré. Avec le niveau de cet indicateur, le Bénin se classe parmi les pays moyennement peuplés dans la région ouest africaine.

Les différents départements ne connaissent pas la même concentration de population. Ainsi pour les départements situés dans le bassin méridional à savoir l'Atlantique, le Couffo, le Littoral, le Mono, l'Ouémé, le Plateau et le Zou, la densité de population est largement supérieure à celle du niveau national. Les quatre départements de la partie septentrionale (Alibori, Borgou, Atacora et Donga) couvrent près des trois quarts de la superficie du pays mais abritent 31,7 pour cent de la population.

Une population urbaine renforcée par l'émergence de nouvelles agglomérations urbaines

Dix ans après le deuxième recensement, on assiste à l'émergence de petites et moyennes agglomérations. On distingue trois types de villes et leur classification se présente comme suit: villes de grande taille de 100 000 habitants ou plus; villes de taille moyenne qui abritent 20 000 à 100 000 habitants et villes de petite taille constituées d'arrondissements de 10 000 à 20 000 habitants remplissant les critères du milieu urbain.

Le Bénin compte 64 villes en 2002 contre 51 en 1992. Les effectifs de citadins ont augmenté tant en valeur absolue qu'en valeur relative. L'effectif de la population des milieux urbains s'élève à 2 630 133 habitants en 2002 contre 1 756 197 habitants en 1992. Le taux d'urbanisation passe de 36 % en 1992 à 38,9 % en 2002. Ceci traduit bien le dynamisme du phénomène urbain au Bénin.

En 2002, les données du recensement font apparaître une concentration urbaine plus

prononcée que celle de 1992 et la structure des villes elle-même s'est trouvée ainsi modifiée. Le nombre de "petites villes" connaît une diminution. Ce nombre passe de 32 villes en 1992 à 27 en 2002. Les villes de taille moyenne qui ont émergé en 1992 dans le paysage urbain ont connu en l'espace de dix ans une fulgurante croissance. Leur nombre représente 51,6 % du nombre total des villes au Bénin contre 31,4 % en 1992. Parmi les villes de grande taille (100 000 habitants et plus), trois villes sont classées comme grandes villes : Cotonou, Parakou et Porto-Novo. Elles concentrent à elles seules 1 038 471 habitants, soit 39,5 % de la population urbaine. Les données de 2002 révèlent l'émergence d'un Arrondissement classé parmi les agglomérations à grande taille. Il s'agit de l'Arrondissement de Godomey (153 447 habitants) dans la Commune d'Abomey-Calavi.

Population des communes ayant au moins 100 000 habitants

En 1992, les plus grosses Communes (100 000 habitants ou plus) étaient Abomey-Calavi, Banikoara, Djougou, Cotonou, Parakou et Porto-novo. Dix ans plus tard, en 2002, sept Communes viennent s'ajouter à ce nombre. Il s'agit de Aplahoué, Bohicon, Kétou, Malanville, Savalou, Sèmè-Kpodji et de Tchaourou.

Grandes villes: communes à statut particulier

L'ensemble des Communes à statut particulier abrite 1 038 471 habitants, soit 15,3 % de la population totale du pays. Il s'agit de Cotonou (665 100 habitants), de Porto-Novo (223 552 habitants) et de PARAKOU (149 819 habitants).

Par rapport aux Communes à statut particulier correspondant aux trois grandes villes du Bénin, la Commune de Cotonou abrite à elle seule 64,1 % de la population de ces trois Communes. Quant aux deux

autres Communes à statut particulier, Porto-Novo et Parakou, leur poids démographique est respectivement de 21,6 et 14,4 %.

L'effectif de la population totale du milieu urbain a été multiplié par 1,52 par rapport à 1992, avec un taux d'urbanisation de 38,9%

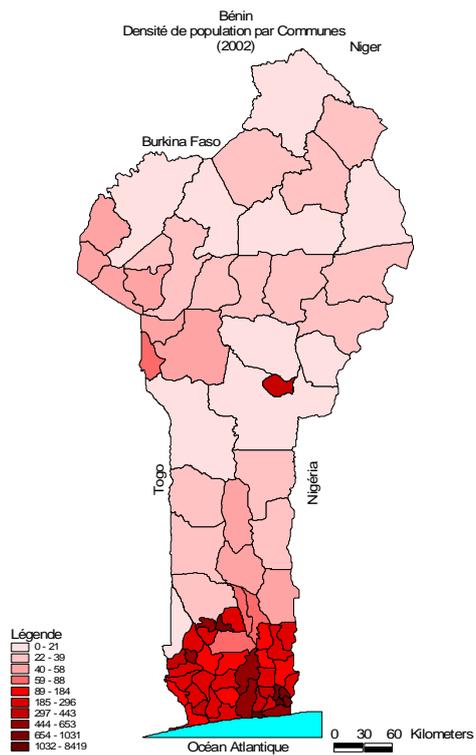
Tout au long du temps, le Bénin a été essentiellement rural. Les dix dernières années ont été marquées par un lent développement des centres urbains et la concentration de population dans certaines zones urbaines. Cette situation a entraîné des mutations du fait de la croissance rapide de ces zones. L'effectif de la population totale du milieu urbain a été multiplié par 1,52 par rapport à 1992.

L'évolution du taux d'urbanisation permet de distinguer trois catégories de départements :

- la première catégorie regroupe huit départements dont les taux sont inférieurs au niveau observé au second recensement (1992). Il s'agit des départements du Couffo (20,6 %), de l'Alibori (21,4 %), des Collines (22 %), du Zou (28,3 %), du Plateau (29,9 %) et de la Donga (30,9 %);
- les taux d'urbanisation du deuxième sont supérieurs aux taux observés en 1992 (36,5 %).. Les départements de l'Atacora (37,7 %) et de l'Atlantique (37,9 %) se retrouvent dans ce groupe.
- Les départements de l'Ouémé (44,3 %) et du Borgou (43,4 %) forment la troisième catégorie.

L'urbanisation est peut-être la solution de l'avenir, le seul moyen de gérer convenablement la forte augmentation de la population. Les villes ne sont pas mauvaises en soi, sinon les gens ne continueraient pas à y affluer. Le problème

vient de ce que les autorités, les urbanistes et la société dans son ensemble n'ont pas réussi à suivre le rythme de la demande et à réduire les pressions exercées par le nombre croissant de personnes qui font appel aux services et à l'infrastructure des milieux urbains.



LES MIGRATIONS AU BENIN ET IMPACT SUR LA CROISSANCE URBAINE

Les tendances migratoires s'inscrivent dans une logique de dynamique impulsée par des zones de grande productivité agricole et par les opportunités offertes par les villes du point de vue de la migration interne et par un afflux de plus en plus importants des Béninois de retour et d'étrangers

Les tendances migratoires observées au Bénin depuis la période coloniale jusqu'à nos jours s'inscrivent dans une logique de dynamique impulsée par des zones de grande productivité agricole et assurément par les opportunités certaines ou supposées offertes par les villes, notamment les plus importantes. Cette situation qui n'est pas singulière au Bénin s'observe un peu partout en Afrique au Sud du Sahara et traduit toujours le niveau de développement économique et social du pays.

Aujourd'hui le développement économique et social du Bénin a connu des phases de croissance et de gouvernance appréciables mais il a été aussi marqué par des périodes sombres de marasme économique et de crises sociologiquement dramatiques. Sans occulter la période coloniale dont le Bénin traîne encore les avatars.

Pour l'analyse des résultats du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2002 (RGPH-3), la notion de milieu urbain a été affinée pour tenir compte, non seulement de la taille de la population, mais aussi des infrastructures d'équipement.

Au RGPH3, les lieux d'origine et de destination retenus sont la commune et le

pays lorsque l'origine du migrant se situe dans un autre pays que le Bénin.

Evolutions et caractéristiques des migrations internes au Bénin

L'analyse des résultats du recensement de la population de 1979 a montré que la migration campagne ville a été très importante entre 1961 et 1979. Le rythme d'accroissement de la population totale, comparativement à celui des trois villes et le niveau relativement élevé et positif du solde migratoire entre Cotonou et les autres localités du pays illustrent le dynamisme de ces villes.

Alors que le Bénin a connu un taux d'accroissement annuel moyen de 2,7 % entre 1961 et 1979, on constate que la population de Cotonou et de Parakou ont connu un rythme de croissance de 8 %. Les deux départements qui abritent ces deux villes ont vu leur population augmenter au rythme moyen annuel de 4,6 % pour l'Atlantique et 3,1% pour le Borgou.

Le département de l'Atlantique en dehors de la ville de Cotonou n'a pas exercé un attrait sensible sur le reste du pays et présente un solde négatif pour les migrations internes. Par contre, le milieu rural des départements du Borgou et du Zou exerce un attrait sensible sur les populations des autres départements notamment celles du département de l'Atacora et du milieu semi urbain du Borgou. Malgré un taux d'accroissement annuel moyen de 4,2 %, entre 1961 et 1979, la ville de Porto-Novo semble avoir amorcé un ralentissement sensible du rythme de croissance de sa population dans les années 70 si on se réfère au solde migratoire pour les cinq années précédant le recensement de la population réalisé en 1979.

L'accroissement de Cotonou et de Parakou est lié à l'importance de l'exode rural et des migrations en provenance des villes

moyennes. La plupart des autres villes, à l'exception de Natitingou et de Lokossa, sont des villes traditionnelles offrant peu d'opportunités et sans grands atouts. Lokossa est une petite localité qui doit sa croissance rapide au fait d'avoir été érigée en chef-lieu de département.

Il convient cependant de souligner que, en dehors de leur poids économique respectifs, Cotonou et Parakou sont très différentes :

- «Parakou offre un site présentant de très bonnes conditions d'habitat et connaît une croissance spatiale assez bien maîtrisée. Les besoins de la population en terrain 'urbanisé' pour la construction de logements sont satisfaits jusqu'à présent.

- Cotonou se distingue par son poids démographique et l'insalubrité de la majeure partie de son site. Les inondations y sont fréquentes et affectent plusieurs quartiers pendant la saison des pluies. La croissance spatiale de la ville n'est pas contrôlée et l'habitat spontané y est important. Les travaux de lotissement y accusent généralement des retards de 10 à 15 ans sur l'implantation des populations et sont la cause de destructions importantes de logements à l'occasion de l'ouverture des voies».¹

En 1979, le recensement de la population a révélé que, en dehors des trois principales villes, Cotonou, Porto-Novo et Parakou, qui ont un solde migratoire positif, seuls les milieux ruraux des départements du Zou et du Borgou ont une migration nette positive. Toutes les autres régions ont perdu leur effectif au profit d'autres localités.

Cette tendance s'est poursuivie dans les années 1980, notamment, l'attraction du milieu rural du département du Zou et des villes de Cotonou et Parakou. Cependant, il

convient de signaler plusieurs changements importants au cours des années 1980-1992. Il s'agit de :

Les migrations récentes au Bénin : les migrations des cinq années précédant le recensement de 2002

Avec le développement de l'économie monétaire, la migration surtout interne est devenue un événement banal et revêt différentes formes : migrations entre campagnes et villes, migrations saisonnières, migrations de courte durée, migrations rurales etc. Les motifs sont aussi divers : scolarisation, recherche d'emploi, raisons professionnelles, rapprochement familial, sécurité personnelle. Les migrations peuvent également être volontaires ou forcées. Dans la présente section, on abordera les migrations entre communes et entre départements. Les données ne permettent d'étudier ni les autres formes de migrations ni les motifs des migrations.

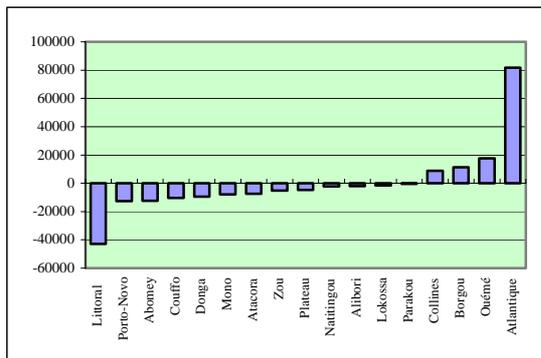
Les migrations entre les départements

Les chefs-lieux de département constituent des localités privilégiées abritant l'administration publique du département et généralement les différents services communautaires nécessaires au fonctionnement d'une ville. C'est pourquoi, dans la présente analyse nous distinguerons les chefs-lieux de département du reste du département.

L'examen de la répartition des migrants par département et chefs-lieux de département montre que le département de l'Atlantique et Cotonou accueillent 41,3 % de l'ensemble des migrants, soit plus de 4 migrants sur 10. De Cotonou part, en terme de volume, un effectif très important d'émigrants (24,7 %) soit environ un migrant sur 4. Cette ville est la première zone d'émigration du pays et la deuxième en matière d'immigration.

¹ MCCAG-PD/FNUAP (2001) : Rapport sur l'Etat et le devenir de la population

Solde migratoire par département ou chef lieu des départements



L'examen de l'intensité des migrations à partir des chefs lieux de département révèle le rôle de pôle régional que jouent les villes de Parakou et de Cotonou. Ainsi, L'intensité des migrations est la plus forte entre Parakou et Natitingou au nord et entre Abomey, Porto-Novo, Lokossa et Cotonou au Sud. En d'autres termes Cotonou reste la destination privilégiée pour les chefs-lieux au Sud et Parakou pour Natitingou au Nord. Natitingou et Abomey sont des villes de fortes émigrations vers des destinations assez variées de part l'importance de l'intensité des échanges avec un nombre élevé de départements.

2 migrants sur 5 proviennent des départements du Littoral, de l'Atlantique, du Mono et de l'Ouémé

De façon générale, les migrations se produisent en majorité entre localités appartenant à un même département. Dans le département du Couffo, plus de la moitié des migrants résidaient dans ce même département. Cependant, dans quatre cas sur les 12, la principale provenance des migrants est un autre département. Il s'agit des départements du Littoral, de l'Atlantique, du Mono et de l'Ouémé dont les premières provenances des migrants sont l'Atlantique pour le Littoral d'une part et le Littoral pour l'Atlantique, le Mono et

le Couffo d'autre part. Le Littoral est aussi la principale provenance des migrants à destination de Porto-novo

Les échanges entre départements contigus sont aussi importants : plus de la moitié des immigrants du département de l'Atlantique résidaient dans le département du Littoral. D'autres cas significatifs comme l'Ouémé et le Littoral peuvent être signalés.

Un migrant sur deux est une femme et trois migrants sur quatre ont moins de 30 ans

Les migrants sont majoritairement des femmes. En moyenne on a dénombré 53 % de femmes parmi les migrants. Cette prédominance des migrants de sexe féminin s'observe en moyenne dans tous les départements et chefs-lieux de département, à l'exclusion des départements de l'Alibori, de l'Atacora et des Collines. Les migrations affectent relativement plus les jeunes : plus des trois quarts des migrants sont âgés de moins de 30 ans. Les tranches d'âge les plus concernés sont les 5-9ans et les 20-24 ans qui représentent chacun plus de 14 % des migrants.

Deux migrants sur cinq sont des inactifs et 1 migrant sur quatre a moins de 10 ans.

Les inactifs sont nettement les plus nombreux au sein des migrants (40,2 % des migrants) quelle que soit la provenance considérée. Les moins de 10 ans représentent près du quart des migrants (24,4 %). Ce sont souvent des migrations dépendantes, mais il arrive que ces enfants migrent sans leurs parents. Cette mobilité des enfants est un phénomène déjà observé aux recensements précédents.

La majorité des migrants actifs sont des indépendants

Parmi les actifs, les indépendants sont les mieux représentés, suivi des aides familiales et des salariés. Mais au delà de cette tendance générale, il convient de remarquer :

Les personnes ayant le statut d'inactifs sont surtout des femmes. Il en est de même des aides familiales. Ces deux statuts sont assez proches. Certaines régions sont particulièrement pourvoyeuse d'aides-familiaux de sexe féminin. C'est le cas notamment des départements du Littoral, de l'Atlantique, du Mono, de l'Ouémé, du Plateau et des villes de Porto-Novo et de Lokossa où le rapport de masculinité pour ce statut varie entre 8 et 20 hommes pour 100 femmes.

L'immigration extérieure est dominée par les ressortissants des états de la CEDEAO

Le premier recensement de la population du Bénin, organisé en 1979, a permis de dénombrer 55.706 immigrants² pour la période 1975-1979. Au deuxième recensement de la population, on a dénombré 77.904 immigrants extérieurs dont 37,9 % de nationalités étrangères. La plupart de ces immigrants extérieurs non béninois viennent en majorité du Togo (11,1 %), du Niger (11,1 %), du Nigeria (6%) et du Ghana (4,5 %). Les provenances principales des Béninois sont le Nigeria (23,5 %), le Togo (14,5 %) et la Côte-d'Ivoire (10,9 %).

Toutes nationalités confondues, les immigrants extérieurs viennent du Nigeria, du Togo, du Niger, de la Côte-d'Ivoire et du Ghana. Les autres provenances totalisent environ 10 % des immigrants.

² Dernières migrations des cinq années précédant le recensement

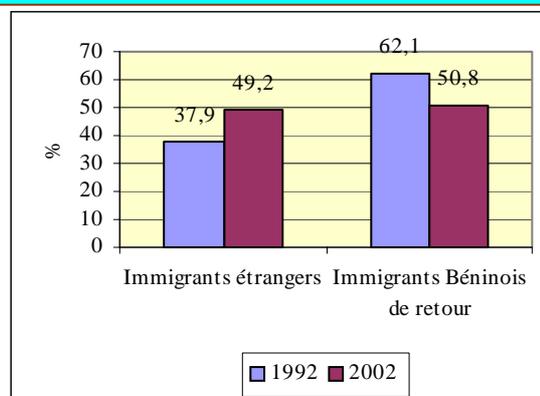
L'effectif des immigrants a doublé entre 1992 et 2002

Au recensement de la population de 2002, il a été dénombré environ 156.748 immigrants, arrivés au Bénin au cours des cinq dernières années précédant le recensement. L'effectif des immigrants externes a donc doublé par rapport à 1992, pour la même durée d'observation. Il représente plus de 2 % de la population totale du Bénin. Cet effectif comprend les Béninois de retour et les étrangers.

Une immigration des étrangers de plus en plus accrue au Bénin

Les immigrants externes comptent au recensement de la population de 2002, relativement plus d'étranger qu'il n'a été observé à celui de 1992. En effet, en 1992, les étrangers représentaient 37,9 % des immigrants externes contre 49,2 % en 2002. Le poids des non béninois migrants parmi les immigrants externes varie d'une région à l'autre. Ils représentent plus de 50 % des immigrants externes dans les départements de l'Alibori (72,5 % d'étrangers), du Borgou (56,4%) du Littoral (66,6 %), de l'Ouémé (50,8 %) et des villes de Natitingou (63,1 %) et de Parakou (56,5 %).

Evolution de la proportion des immigrants selon leur origine



Les Béninois de retour sont majoritairement des femmes alors que les immigrants externes non béninois sont pour la plus part des hommes.

En moyenne, au niveau national, les hommes sont mieux représentés parmi les immigrants externes avec 103,6 hommes pour 100 femmes. Mais, les femmes sont relativement plus nombreuses parmi les immigrants externes béninois : on dénombre 94,6 hommes pour 100 femmes. Par contre, les immigrés externes non béninois comptent relativement plus d'hommes que de femmes : 113,8 hommes pour 100 femmes.

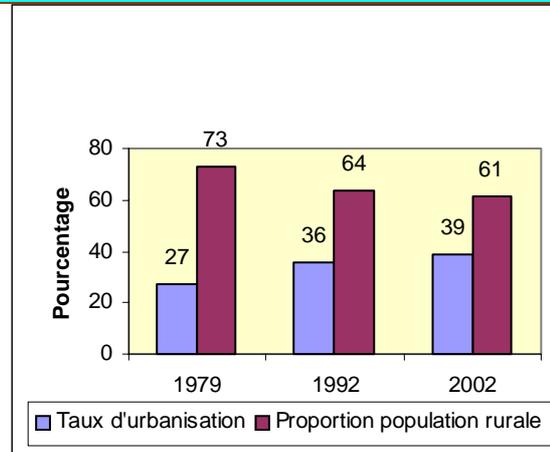
La tendance générale au sein des immigrants externes béninois est pour une forte féminisation des immigrants externes. Les hommes ne sont dominants que dans cinq départements ou villes : Alibori, Atacora, Borgou, Parakou et Couffo. Partout ailleurs les femmes sont nettement plus nombreuses que les hommes : les rapports de masculinité varient entre 75 hommes pour 100 femmes et 95,8 hommes pour 100 femmes.

Impact des migrations sur la croissance urbaine au Bénin

Migration, facteur essentiel du développement de l'urbanisation au Bénin

Les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2002 (RGPH-3) donnent, comme population totale, un effectif de 6 769 914 habitants et, comme population urbaine, 2 630 133 habitants, soit un taux d'urbanisation de 38,9 %. En 1961, ce taux était de 16 %. En 1979 il passe à 26 % et à 36 % en 1992. On observe donc une progression continue du taux d'urbanisation au Bénin (cf. graphique ci-après).

Évolution du taux d'urbanisation et proportion de la population rurale



Entre 1992 et 2002, la population urbaine est passée de 1 756 197 habitants à 2 630 133 habitants, enregistrant donc une augmentation de 873 936 habitants, en termes absolus, au cours de la période, soit un taux d'accroissement annuel moyen inter censitaire de 4,12 %. A ce rythme, la population des villes doublera avant l'année 2020, c'est-à-dire dans moins de 20 ans. Ce qui n'est pas trop court pour le rythme de croissance démographique actuel de 3,2 % l'an. Entre 1979 et 1992, le taux d'accroissement urbain n'était que de 3,8 % contre 6,8 % entre 1961 et 1979 (INSAE, RGPH 1979). Les défis que pose cette croissance urbaine soutenue sont nombreux et complexes, comme le sont les facteurs qui sont à l'origine du développement des villes. De nombreuses études incriminent l'exode rural, comme étant le déterminant fondamental de la croissance urbaine.

Les perspectives proches relatives au développement urbain sont celles de l'émergence de grosses agglomérations contrôlées par des métropoles régionales:

- Au sud, l'agglomération Sèmè-Kpodji-Cotonou-Godomey

Abomey-Calavi-Ouidah :
métropole, Cotonou.

- A l'est, l'agglomération Porto-Novo-Adjarra-Akpro-Misséréti-Avrankou-Sèmè-Kpodji, contrôlée par Porto-Novo.
- Au centre, l'agglomération, Abomey-Bohicon-Zogbodomey et leurs écarts, vaste conurbation.
- Au nord, l'agglomération de Parakou et ses écarts.

A côté de ces agglomérations en gestation, on peut circonscrire des pôles de développement : Malanville, Kandi, Banikoara, Natitingou, Djougou Péhunco Kouandé, Kérou, N'Dali, Nikki, Kalalè, Tchaourou, Savalou, Dassa-Zoumè, Glazoué, Azovè, Lokossa, Comé, Pobè, Kétou.

DYNAMIQUE DE LA POPULATION AU BENIN

LA FÉCONDITÉ AU BÉNIN

On enregistre trois naissances toutes les six minutes et une femme de 15-49 ans a en moyenne 5,53 enfants.

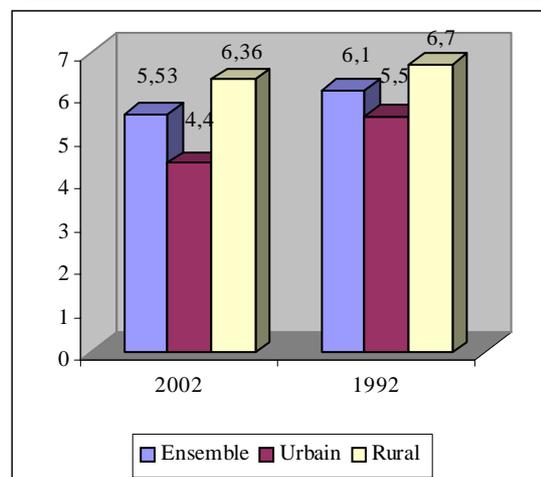
L'analyse des données du Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH3) de 2002 relatives à la natalité et la fécondité confirme l'amorce de la transition démographique, notamment en ce qui concerne la fécondité.

En effet, au cours des dix dernières années, le nombre de naissances vivantes pour 1 000 habitants est passé de 48 (RGPH2, 1992) à 41 (RGPH3, 2002). Le nombre moyen d'enfants nés vivants qu'aurait une femme au terme de sa vie féconde (15-49 ans) est passé de 6,10 à 5,53 enfants au cours de cette période.

Les milieux rural et urbain entraînent des différences de comportement dues à

l'environnement économique, au niveau d'instruction et à l'urbanisation. Entre ces deux milieux, il y a une différence de plus d'un enfant par femme : 4,4 enfants par femme dans le milieu urbain contre 6,36 pour le milieu rural. Entre les deux recensements les femmes surtout celles du milieu rural, ont légèrement modifié leur comportement en matière de fécondité : 6,70 enfants par femme dans le milieu rural et 5,50 enfants par femme dans le milieu urbain en 1992 contre respectivement 6,36 et 4,4 en 2002.

Indice synthétique de fécondité selon le milieu de résidence



Il ressort également de l'analyse des données du RGPH3 que les aptitudes à procréer sont très influencées par les caractéristiques sociodémographiques, culturelles et économiques, à savoir le département de résidence, le niveau d'instruction, l'ethnie, la religion, le statut dans l'emploi, etc.

En outre, l'analyse des données relatives à la fécondité des personnes à haut risque de décès maternels révèle que seules les femmes âgées de 35 ans et plus contribuent substantiellement à la descendance finale (27,8 %) et la contribution des jeunes générations de femmes (15-19 ans) étant très faible (7,9 %). En ce qui concerne la fécondité différentielle selon les caractéristiques individuelles, les mêmes tendances que celles constatées chez

l'ensemble des femmes se dégagent chez les femmes à haut risque de décès maternels.

Enfin, selon les données analysées, les problèmes d'infécondité et de stérilité ne se posent pas avec acuité au Bénin.

LA MORTALITE AU BENIN

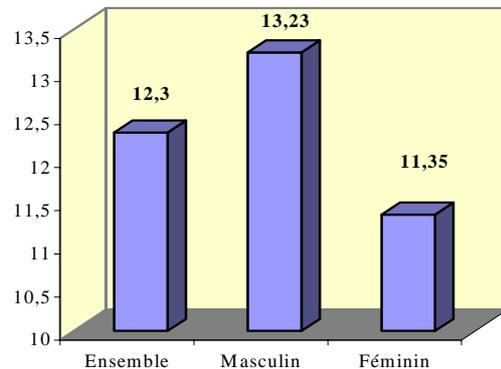
A la naissance, un Béninois espère vivre 59,2 ans et les enfants de moins de 5 ans jouissent d'une meilleure santé qu'il y a 10 ans

Phénomène irréversible mais quantifiable, la mortalité est l'inverse permanent et absolu de la santé et l'une des principales composantes de la dynamique de la population. De même la mortalité demeure également un meilleur indicateur du développement social d'un pays. Diverses études ont montré que le Bénin est un pays à fort niveau de mortalité et plus spécifiquement de mortalité des enfants de moins de cinq ans.

Globalement en 2002, l'analyse des données issue du recensement indique que sur 1 000 habitants environ 12,27 personnes décèdent annuellement, contre 15,5 personnes en 1992. Selon le sexe, ce taux est de 13,23‰ chez les hommes et de 11,35‰ chez les femmes. Les niveaux enregistrés sont inférieurs à ceux de 1992 : respectivement 15,9‰ chez les hommes et 12,8‰ chez les femmes. Selon le milieu de résidence, cet indicateur est de 15,23‰ en milieu rural et de 9,63‰ en milieu urbain.

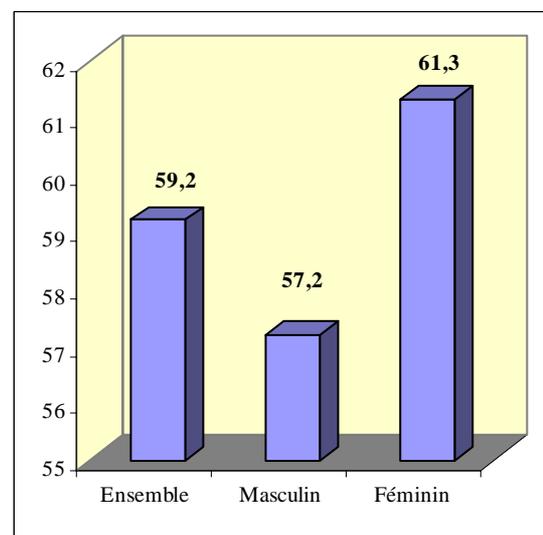
Au Bénin, une personne meurt toutes les six minutes.

Taux brut de mortalité selon le sexe



La durée de vie étant une variable aléatoire, la question que l'on se pose de façon indirecte, est de savoir combien de temps peut-on espérer vivre en moyenne avant de mourir? La réponse à cette interrogation est donnée par l'espérance de vie à la naissance. Au Bénin, l'espérance de vie à la naissance est de 59,2 ans dont 57,2 ans pour le sexe masculin et 61,25 ans pour le sexe féminin en 2002 comparativement au recensement de 1992 (RGPH-2) où l'espérance de vie à la naissance était respectivement 54,2 ans pour l'ensemble, 51,8 ans pour le sexe masculin et 56,6 ans pour le sexe féminin.

Espérance de vie à la naissance selon le sexe en 2002



La surmortalité masculine est confirmée par l'écart de 4,1 ans qui sépare l'espérance de vie à la naissance des hommes de celui des femmes.

Les enfants de moins de cinq ans constituent l'un des groupes les plus vulnérables à la mortalité au sein de la population à l'instar des femmes et des personnes âgées.

Sur 1 000 naissances vivantes, 90 enfants décèdent avant le 1^{er} anniversaire, 62 entre le 1^{er} et 5^{ème} anniversaire et 146,4 avant le 5^{ème} anniversaire. Le niveau de mortalité infantile en 2002 (90‰) est inférieur de 8,3 points à celui de 1992 (98,6‰). L'analyse selon le sexe, montre que la mortalité des enfants de sexe masculin (101‰) est largement supérieure à celle des enfants de sexe féminin (82‰). De même, les enfants de moins d'un an vivant en milieu rural (92‰) courent plus de risque de décéder que ceux vivant en milieu urbain (83‰).

Quant à la mortalité des enfants avant le 5^{ème} anniversaire, il est de 166,6 pour 1 000 pour le sexe masculin contre 131,6 pour le sexe féminin. Selon le milieu de résidence, il est de 150,1 pour le milieu rural et de 134,3 pour le milieu urbain.

Le niveau de cette mortalité infantile varie également selon les départements. Les départements du Borgou et du Littoral affichent le niveau le plus faible (74 et 75 ‰) tandis que celui du Zou le plus élevé (106 ‰).

L'ÉTAT MATRIMONIAL ET LA NUPTIALITÉ

L'âge moyen au premier mariage est de 26,4 ans pour les hommes et 19,9 ans pour les femmes

L'état matrimonial et la nuptialité revêtent un caractère très important car ils

constituent avec la fécondité des composantes essentielles de l'évolution de la population. L'intérêt de l'étude de ces deux phénomènes procède du rôle qu'ils jouent dans la dynamique des structures familiales et sociales. La présente étude vise à mieux comprendre les systèmes matrimoniaux au Bénin à travers leurs disparités et leur évolution.

Le mariage demeure encore au Bénin le cadre privilégié de la procréation à laquelle la société attache une valeur particulière. On rencontre plusieurs formes de mariage.

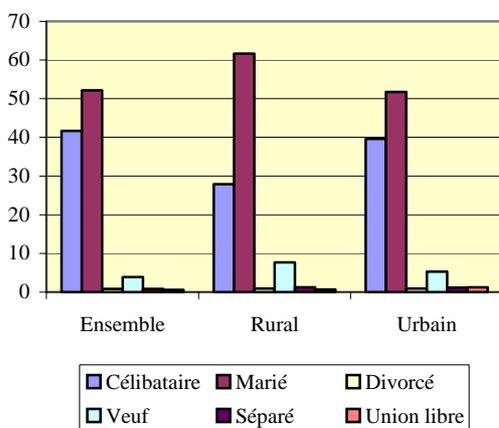
Depuis 2002, le Bénin s'est doté d'un code des personnes et de la famille (sa promulgation est attendue) et d'une loi sur la Santé de la Reproduction, qui prévoient des dispositions sur les conditions de mariage. C'est dans ce contexte que s'inscrivent les résultats de l'étude.

Une structure matrimoniale dominée par les mariés et un marché matrimonial caractérisé par un surplus de femmes célibataires

Les données collectées au recensement de 2002 sur la population âgée de 10 ans et plus permettent d'observer la structure matrimoniale suivante : 41,65 % de célibataires, 52,16 % de mariés, 0,83 % de divorcés, 3,91 % de veufs, 0,83 % de séparés et 0,60 % en union libre. Cette structure varie selon le sexe et le milieu de résidence. En milieu urbain notamment, il y a plus de célibataires que de mariés.

La courbe des célibataires montre que la plupart des mariages surviennent dans la tranche d'âges 20-34 ans pour les hommes et 15-24 ans pour les femmes. L'analyse du marché matrimonial à partir du rapport entre les effectifs de célibataires du groupe d'âges 20-34 ans pour les hommes, et 15-24 ans pour les femmes, montre qu'il est caractérisé par un surplus de femmes célibataires, comparativement aux hommes du même statut matrimonial.

Structure matrimoniale au Bénin selon le milieu de résidence



La courbe des mariés montre que l'entrée en union de la population est précoce et différenciée selon le sexe: près de 90% de femmes sont déjà mariées entre 30 et 34 ans contre 80% des hommes.

Les données du RGPH3 mettent en évidence la faiblesse des proportions de divorcés dans la population: le taux ne dépasse guère 0,5% entre 10 et 24 ans pour les femmes et entre 10 et 29 ans pour les hommes. L'examen des courbes des veufs révèle que le veuvage frappe plus les femmes que les hommes et la proportion des veufs ou veuves croît avec l'âge. Quant aux séparés, leur proportion dans chaque groupe d'âge varie presque dans la même fourchette que les divorcés. Enfin, l'analyse met en évidence que les unions libres sont en faible proportion au niveau des différents groupes d'âges de la population et la comparaison entre les hommes et les femmes relève que ces dernières sont plus impliquées que les hommes dans ce type d'union.

Caractéristiques des conjoints

- **Ecart d'âge entre les conjoints :** les femmes ont en moyenne 6,5 ans de moins que leur conjoint

Le calcul des écarts d'âge entre les conjoints a permis de relever que, en

général, les femmes prennent pour maris des hommes plus âgés qu'elles. Ainsi, c'est au sein de 1 % seulement des unions que les femmes sont plus âgées que leurs maris. D'après les résultats de calcul, l'écart moyen national est de 6,5 ans et il varie en fonction de l'appartenance ethnique, de la religion et du niveau d'instruction des maris.

- **Endogamie ethnique :** une stratégie matrimoniale très marquée au Bénin

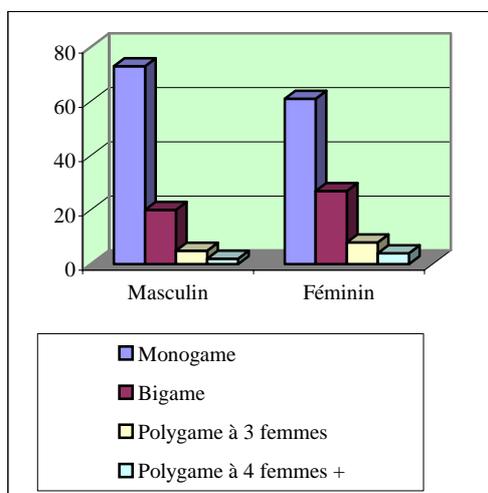
A l'instar de l'écart d'âge entre les conjoints, la pratique de l'endogamie ethnique est de mise dans les stratégies matrimoniales béninoises. Cela est particulièrement vrai pour les Peulh, les Gur ou Otamari. Le groupe des Yoruba et apparentés se caractérise par le niveau d'endogamie le plus faible (86,4%).

- **Répartition de la population selon le régime matrimonial**

La structure de la population mariée selon le régime matrimonial est marquée par une prédominance de la monogamie : 73% des hommes sont mariés à une seule épouse et 61% des femmes n'ont pas de coépouses dans leur union conjugale au moment du recensement. La "bigamie" est le deuxième régime le plus important. Elle concerne 20% des hommes mariés et 27% des femmes mariées. Les unions à plus de quatre co-épouses, la grande polygamie, ne concernent que 2% des hommes mariés et 4% des femmes mariées. En somme, la pratique de la polygamie implique 27% des hommes et 39% des femmes.

Malgré la prédominance du mariage monogamique, le mariage polygamique persiste.

Structure de la population selon le régime matrimonial



- **Pratique de la polygamie et caractéristiques individuelles**

Le niveau de polygamie varie d'un département à un autre. L'intensité de la polygamie est en moyenne de 1,33 femmes par homme marié et 2,20 femmes par un homme polygame. Au niveau des départements, l'intensité la plus forte est observée dans le Couffo: 2,47 femmes par homme polygame contre 2,2 épouses femmes dans l'Alibori, l'Atacora et le Borgou. Globalement, les régions à forte intensité de polygamie (le Couffo et le Zou) sont également caractérisées par un marché matrimonial plus "fourmi" avec un excédent important de femmes célibataires âgées de 15-24 ans, par rapport aux hommes célibataires âgés de 20 à 34 ans.

Les variations de la pratique de la polygamie sont également importantes selon certaines caractéristiques socioculturelles individuelles des hommes notamment l'appartenance ethnique, le niveau d'instruction, l'âge et la religion.

- **Evolution de la pratique de la polygamie**

Le niveau de polygamie observée en 2002 (27%) est en légère baisse par rapport aux

données de 1992 (31% des hommes mariés) et celles de 1979 (31%). Toutefois, il faudrait nuancer cette appréciation car le phénomène des "deuxièmes bureaux", dont l'ampleur reste à mesurer, est une forme de polygamie déguisée qui n'est pas prise en compte par la méthode de collecte.

- **L'âge moyen au premier mariage est de 26,4 ans chez les hommes contre 19,9 ans chez les femmes.**

L'âge moyen au premier mariage est évalué à 26,4 ans chez les hommes et à 19,9 ans chez les femmes. L'écart de 6,5 ans entre les deux sexes mesure la différence de calendrier de l'entrée en union, entre les hommes et les femmes. Elle traduit notamment une plus grande précocité de la nuptialité des femmes.

L'âge moyen au premier mariage varie selon les départements quelque soit le sexe. Il varie également selon les caractéristiques individuelles des hommes et des femmes (ethnie, religion, niveau d'instruction). Notamment, la pratique de la religion catholique aurait eu pour effet de retarder la conclusion des premières unions aussi bien chez les hommes que chez les femmes. L'analyse montre aussi que l'âge moyen d'entrée en première union augmente avec le niveau d'instruction. Enfin, les données du RGPH3 permettent d'étayer un raccourcissement appréciable du calendrier d'entrée en première union. Ainsi, entre 1979 et 2002, l'âge moyen au premier mariage est passé de 24,9 ans à 26,4 ans pour les hommes, et de 17,6 ans à 19,9 ans pour les femmes.

Quelques traces de célibat définitif: 4 hommes sur 100 restent célibataires jusqu'à l'âge de 55 ans et 2 femmes sur 100 ne contracteront jamais une union conjugale après l'âge de 50 ans

Les résultats issus de la table de nuptialité révèlent que l'âge médian se situe à peu

près à 27 ans pour les hommes et à 20 ans pour les femmes. En ce qui concerne la fréquence du célibataire définitif, on observe 4 hommes de 10 ans et plus sur 100 restent célibataires jusqu'à l'âge de 55 ans et 2 femmes sur 100 ne contracteront jamais une union conjugale après l'âge de 50 ans.

Au total, on peut retenir que l'analyse des données issues du RGHP3, a mis en exergue que la structure matrimoniale est dominée par les mariés dans pratiquement toutes les classes d'âges. Cette répartition est très différenciée selon le sexe, la région de résidence et le milieu d'habitat.

S'agissant des comportements matrimoniaux, les hommes choisissent presque toujours des femmes moins âgées qu'eux, l'endogamie est généralisée et la pratique de la polygamie, qui touche environ 27% d'hommes et 39% des femmes, est en léger recul. En matière de nuptialité, entre 1979 et 2002, l'âge moyen au premier mariage est passé de 24,9 ans à 26,4 ans pour les hommes et de 17,6 ans à 19,9 ans pour les femmes.

CARACTÉRISTIQUES SOCIOCULTURELLES DE LA POPULATION AU BÉNIN

Elles sont marquées par une diversité ethnique, une régression des religions traditionnelles au profit des religions révélées et par l'existence d'une minorité de la population étrangère dominée par les ressortissant des pays membres de la CEDEAO

Une diversité socioculturelle très marquée et géographiquement typée.

Le Bénin est caractérisé par une pluralité ethnique. Une mosaïque d'ethnies qui a essaimé d'une manière particulière dans certaines zones géographiques du Bénin. Les multiples expéditions militaires entreprises par les différentes royautes ayant marqué l'histoire du Bénin et avec pour conséquence le trafic des esclaves, ont entraîné un déplacement de diverses ethnies avec leurs us et coutumes.

Si avant la colonisation, les populations du Bénin ne formaient pas un ensemble homogène sur le plan religieux, on notait cependant une certaine unité culturelle traditionnelle basée sur le culte des Ancêtres. Essentiellement religieuses et accrochées aux traditions séculaires, les béninois ont toujours foi en leurs divinités. Ces divinités, longtemps improprement appelées fétiches, sont dénommées Orisha chez les Yoruba, Vodoun chez les Fon et Tron chez les Mina. Mais la "religion des ancêtres" devra subir les assauts d'autres religions au nombre desquelles, l'Islam et le Christianisme.

L'analyse des variables socioculturelles permet de faire ressortir les différents groupes ethniques leur importance démographique et leur répartition spatiale et d'apprécier à travers les données récentes, l'environnement culturel face à l'émergence de nouvelles communautés religieuses. A l'heure de l'intégration l'étude offre l'opportunité d'avoir une idée sur l'intensité de l'immigration et le statut de la population étrangère résidente au Bénin.

Importance numérique des différents groupes ethniques au Bénin.

Au niveau de l'ensemble du Bénin, deux grands groupes socioculturels cohabitent. Le premier, localisé au sud et au centre du Bénin comprend les Adja (15,2%), les Fon (39,2%) et les Yoruba (12,3%). Le second situé au nord qui regroupe les Bariba

(9,2%), les Dendi (2,5%), les Ottamari (6,1%), les Yoa Lokpa (4,0%), les Peulhs (7,0%).

Effectifs et proportion des différentes ethnies au Bénin

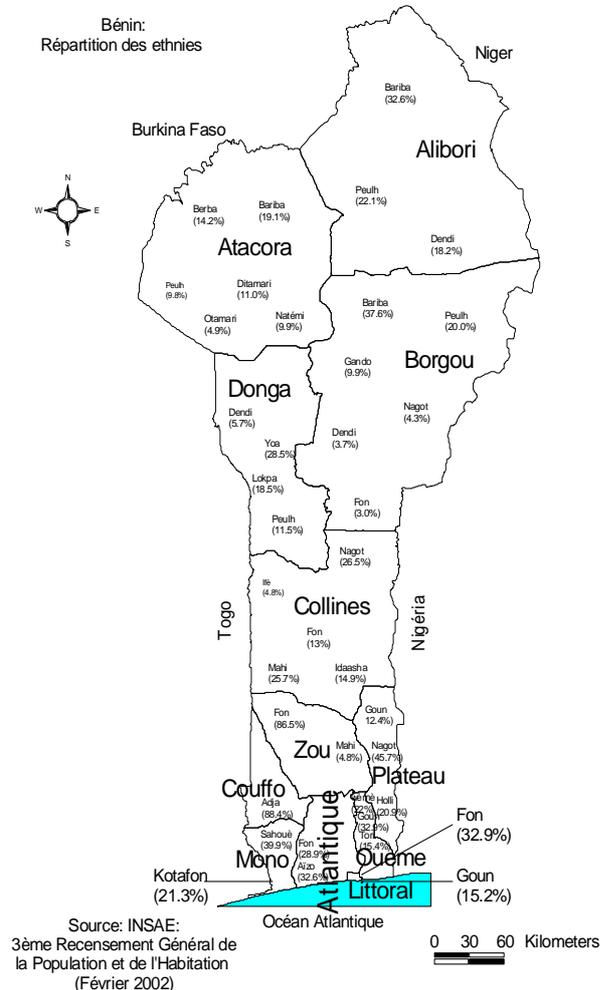
Ethnie	Effectif	Pourcentage
ADJA et App	1 030 685	15,20%
FON et App	2 655 336	39,20%
BARIBA et App	619 940	9,20%
DENDI et App	168 863	2,50%
YAO et App	271 044	4,50%
PEULH et App	470 542	6,90%
OTAMARI et App	411 749	6,10%
YORUBA et App	829 509	12,30%
Autres ethnies	95 467	1,40%

Source : RGP3

Certains faits historiques ont amené des groupes sociaux à se regrouper dans des zones géographiques précises. Ainsi si certains groupes ethniques peuvent être localisés aisément, la présence d'autres dans des localités autres que leurs aires de prédilection, peuvent s'expliquer par le brassage de la population qui fut intense au Bénin.

Les principales ethnies au Bénin sont constituées des Fon (17,6%), des Adja (8,7%), des Bariba (8,3) et des Nago (6,8%).

CARTE DES ETHNIES AU BENIN



ALIBORI

Trois grandes ethnies dominent ce département. Il s'agit des Bariba (32,6%), des Peuls (22,1%) et des Dendi (18,2%). Les Mokolé du groupe Yoruba et apparentés représentent 4% de la population du département.

BORGOU

Dans le département du Borgou, plusieurs ethnies d'importance démographique appréciable cohabitent. Il s'agit des Bariba (37,6%), des Peuls (20%), des Gando

(9,9%) qui sont apparentés aux Peuls. A côté de ces ethnies du "terroir", on observe la présence des Nago (4,3%), des Dendi (3,7%), des Fon (3%), des Yoa (1,7%) et Lokpa (1,7%).

ATACORA

En tenant compte du poids démographique de chaque ethnie et d'autres ethnies du département, la réalité culturelle laisse apparaître que l'ethnie Bariba représente 19,1 % de la population du département de l'Atacora. Les Berba (14,2%), les Waama (11,2%), Bèsorabè (11%), les Natimba (9,9%), les Peulh (9,8%) les Otamari (4,9%) et les Gourmantché (4,4%) se distinguent par leur poids démographique. Les Gambaga (8 460 recensés) et les Yendé (6 823 recensés) représentent respectivement 1,5% et 1,2% de la population de l'Atacora.

DONGA

Les Yoa représentent 28,5% de la population de la Donga et forment avec les Lokpa (18,5%), les Peulh (11,5%), les Dendi (5,7%), les Nago (5,5%) et les Ani (5,1%) les ethnies à plus forts effectifs de la Donga.

Il faut noter cependant que plusieurs autres ethnies essaient le département parmi lesquelles on peut citer les Haoussa (1%), les Taneka (0,7%) les Fon (0,8%), les Gourmantché (0,6%)

COLLINES

C'est une zone de contact entre les premiers migrants Yoruba anciennement et les Mahi.

C'est ce qui explique aujourd'hui, que les Yoruba (46,8%) constituent le groupe ethnique majoritaire. Ils sont suivis de l'ethnie Mahi (25,7%), des Idaasha (14,9%) et des Fon (13%).

PLATEAU

Les Nago du groupe Yoruba et apparentés représentent 45,7% de la population du Plateau. Les Hollidjè ont un poids démographique de 20,9% de la population

du département. Dans cette aire culturelle Nago, sur les 115 076 habitants du groupe Fon et Apparentés que compte le département du Plateau, 12,4% sont de l'ethnie Goun, 8,2% de l'ethnie Fon et 6,5% sont Torri .

MONO

Dans le département du Mono où surtout les Sahouè (39,9%) et les Kotafon (21,3%) représentent 61,2% de la population du département. Il faut noter que l'ethnie Mina (9 429 béninois) représente 2,0% de la population du département du Mono.

COUFFO

Sur les 524 586 résidents dénombrés dans le département du Couffo, 463 528 recensés sont de l'ethnie Adja soit 88,4% de la population du département. C'est l'un de deux départements où deux ethnies représentent plus de 90% de la population. Il s'agit des Adja (88,4%) et les Fon (8,3%).

ZOU

En dehors de l'ethnie Fon on distingue l'ethnie Mahi où de part son emprise marque quand même sa présence avec 4,8% de la population. Le département du Zou est le second département après le Couffo où l'ethnie du "terroir" est largement majoritaire

ATLANTIQUE

Les ethnies dominantes selon le poids démographique sont les Aïzo (32,6%) et les Fon (28,9%). La présence remarquable des Adja dans ce département établit leur poids démographique à 5,3% de la population du département.

OUEME

Le troisième Recensement Général de la Population a dénombré 730 772 habitants pour le département de l'Ouémé. Dans cet effectif total, un habitant sur trois est Goun. En effet, 240 221 personnes recensées sont de l'ethnie Goun. L'ethnie Wémè, en général dans la vallée de

l'Ouémé représente 22,0% alors que les Torri ont un poids démographique de 15,4%. Les Xwla (5,0%) et les Sèto (2,5%) occupent les zones lacustres des Communes d'Aguégoué et de Sèmè-Podji. Les Yoruba (7,6%), les Nago (2,3%) constituent un poids démographique non négligeable.

LITTORAL

Le Littoral est un département cosmopolite où cohabitent plusieurs ethnies. Les Fon (32%) et les Goun (15,2%) constituent les deux ethnies d'importance démographique appréciable. Les Yoruba (5,5%), les Nago (4,9%), les Adja (4,6%) les Xwa (4%) sont numériquement minoritaires. Avec un effectif de 39 322 béninois, les Mina représentent 5,9% de la population du Littoral (Cotonou). Ils se retrouvent aussi dans l'Atlantique (14 236 personnes) plus que dans le département du Mono où l'on ne dénombre que 9 429 béninois d'ethnie Mina.

Mobilité des ethnies

La dispersion de certaines ethnies est caractérisée par leur mobilité. Trois ethnies (les Toffin, les Waama, et les Holli) sont recensées dans deux des douze départements. La mobilité des ethnies commence par être remarquée au-delà d'un tiers des départements où l'ethnie marque sa présence. Il s'agit des Peulh, des Dendi et des Mina présents dans cinq départements.

Si les Bariba ont été surtout recensés dans six départements, les ethnies Adja, Yoruba, et Nago, présentes dans neuf départements, se caractérisent par une forte mobilité à côté des Fon disséminés dans les douze départements.

IMPORTANCES NUMÉRIQUES DES DIFFÉRENTES RELIGIONS.

Les religions traditionnelles sont en régression

Il n'est pas possible d'envisager la société sans parler des croyances qui imprègnent profondément tous les actes de la vie sociale. Le culte Vodoun et d'autres religions traditionnelles ont marqué l'histoire des peuples du Bénin, même si aujourd'hui des groupes sociaux, en rupture avec ces croyances ont adopté les religions "révélées" telles que l'Islam et la religion chrétienne.

Selon la religion, on distingue au Bénin : Catholique 27,1 % ; Protestant Méthodiste 3,2% ; Autres Protestants 2,2% ; Autres Chrétiens 5,3% ; Célestes 5,0% ; Islam 24,4% ; Culte Vodoun 17,3% ; Autres religions traditionnelles 6,0% ; Autres Religions 1,9% ; Aucune religion 6,5%.

ETRANGERS RÉSIDENTS AU BÉNIN

Une communauté étrangère résidante faiblement représentée et dominée par les ressortissants de la CEDEAO

Le nombre d'étrangers recensés lors du troisième recensement s'élève à 141 595 personnes dont 76 057 hommes et 65 538 femmes. Les étrangers résidents représentent 2,1% de la population et le rapport de masculinité s'établit à 116,1 hommes pour 100 femmes.

La répartition de la population selon les grands groupes d'âges, révèle que 30,6% de cette population ont moins de 15 ans, 66,4% dans la tranche d'âges actif et 3% sont des personnes âgées de 60 ans et plus. Selon les pays de provenance les Nigériens constituent la plus forte communauté étrangère au Bénin (34,8%). Plus d'un étranger sur trois est ressortissant du Niger. Les Togolais représentent 22% des étrangers vivant au Bénin, les Nigériens 20%.

Les étrangers se retrouvent dans l'agriculture (22,6%) et surtout dans le commerce et la restauration (54,1%). Dans ces branches d'activité, ils ont des statuts

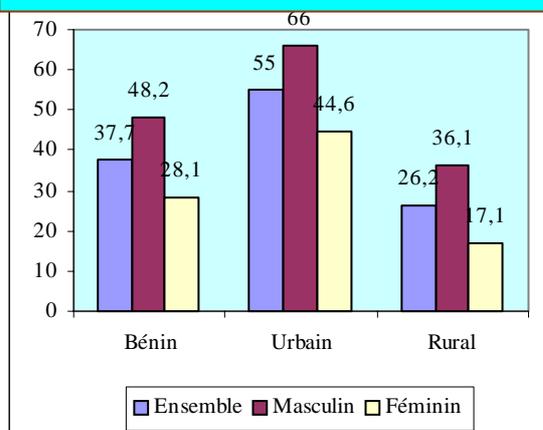
"d'Indépendants" dans une proportion de 66,9% et 22,6% sont des aides familiaux.

L'ALPHABÉTISATION, L'INSTRUCTION ET LA SCOLARISATION

Alphabétisation : un peu moins de deux tiers de la population béninoise vit dans l'analphabétisme malgré l'augmentation de 4 points observée sur le taux d'alphabétisation entre 1992 et 2002

Le taux d'alphabétisation des personnes de 15 ans ou plus sur le plan national reste encore faible 32,6% en 2002. On note un déséquilibre suivant le sexe en faveur des hommes au niveau du taux d'alphabétisation (45,0% pour les hommes et 21,9%), soit un indice de parité du genre 0,49. Les hommes alphabétisés représentent ainsi 61,3% des alphabétisés (en général) et les femmes 38,7% en 2002 contre respectivement 65,4% et 34,6% en 1992.

Taux d'alphabétisation selon le sexe et le milieu de résidence des personnes de 15 ans ou plus



Quel que soit le sous-groupe d'alphabétisés considéré selon les langues, la proportion des femmes est toujours plus faible que celle des hommes. L'indice de parité du genre est de 0,49.

Les taux d'alphabétisation sont élevés dans le Littoral (71,2% des jeunes et 69,0% des adultes), dans l'Ouémé (53,6% des jeunes et 40,1% des adultes), dans l'Atlantique (52,3% des jeunes et 40,1% des adultes) et le Mono (57,3% des jeunes et 35,3% des adultes). Les taux les plus faibles sont obtenus dans l'Alibori (12,7% des jeunes et 10,5% des adultes) et l'Atacora (20,7% des jeunes, et 14,1% des adultes). Dans tous les départements les femmes sont plus faiblement représentées. Ce sont les départements du Littoral, de l'Atlantique et de l'Ouémé qui ont des indices de parité du genre qui se situent au-dessus du niveau national (respectivement 0,71, 0,49 et 0,49 pour les adultes). Les indices sont plus faibles parmi les jeunes du Couffo et de l'Atacora 0,38.

Le Bénin est encore loin de l'universalité de l'instruction. Un peu plus de la moitié des béninois reste encore sans instruction au début du troisième millénaire (2002). L'enseignement secondaire technique et professionnel y est encore embryonnaire.

La part de la population sans instruction s'établit en 2002 à 57% pour l'ensemble du Bénin (47,2% des hommes et 66% des femmes). L'évolution du niveau d'instruction de 1979 à 2002 indique que le Bénin est encore loin de l'universalité de l'instruction. Mais il convient de souligner que des progrès sensibles ont été enregistrés au cours de ces 10 dernières années. Le taux d'instruction au primaire s'est le plus amélioré avec un gain décennal de 8,1 points contre 5,1 points pour le secondaire et seulement 0,5 points pour le niveau supérieur. Le taux

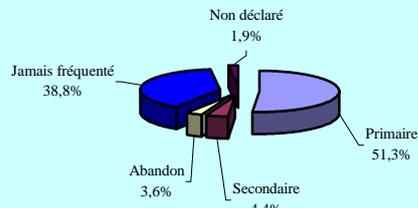
d'instruction des femmes au primaire a le plus progressé en passant de 14% à 22,9% entre 1992 et 2002 contre 11,8% à 14% entre 1979 et 1992. Seulement 4,5% des personnes de niveau secondaire ont été formées à l'enseignement secondaire technique et professionnel dont 1,7% sont de niveau 1^{er} cycle et 2,9% de niveau 2^{ème} cycle.

Une sous scolarisation persistante au Bénin : encore environ 5 enfants de 6-14 ans sur 10 restent encore à scolariser.

Au Bénin, un peu plus de la moitié (51,3%) des enfants en âge scolaire fréquente l'école primaire en 2002, 4,4% sont au cours secondaire, 3,6% l'ont déjà abandonnée et 38,8% n'ont jamais été scolarisés. Les filles sont les moins scolarisées actuellement (45,3% des filles de 6-14 ans contre 56,9% des garçons de 6-14 ans). La situation est meilleure dans les grandes villes (Cotonou, Porto-Novo et Parakou). Il reste à scolariser près de environ 1 garçon sur 10 de la tranche 6-11 ans et 3 filles sur 10 pour assurer une scolarisation complète des enfants de la tranche 6-11 ans.

Au Bénin, 4 enfants sur 10 âgés de 6-14 ans n'ont jamais mis pied à l'école.

Structure de la population de 6-14 ans selon la fréquentation actuelle



L'efficacité du système scolaire mise en évidence par indicateur intégrant le taux net de scolarisation, le taux d'abandon et de redoublement est très peu reluisante.

Mesurée à partir d'un indicateur composite intégrant les taux nets de scolarisation d'abandon et de redoublement, l'efficacité du système éducatif se révèle être peu reluisant.

Les résultats que suggère le calcul de l'indicateur composite (pour l'année 2002) permettent de distinguer suivant cet indicateur deux groupes :

- le premier groupe est composé du Mono, du Littoral, du Couffo et de l'Ouémé qui affichent des niveaux modestes pour l'indicateur I indiquant une efficacité meilleure par rapport au second groupe composé de l'Alibori et de l'Atacora. Le premier groupe se caractérise en effet par des taux de scolarisation assez satisfaisant et des rendements largement au dessus de la moyenne nationale ;

- le second groupe est composé de l'Alibori et de l'Atacora qui présentent des niveaux élevés au niveau de l'indicateur synthétique I traduisant la coexistence d'un faible

niveau de scolarisation et des indicateurs de redoublement et d'abandon assez élevés.

Un peu plus d'un enfant sur trois exclu du système éducatif.

L'exclusion des enfants du système scolaire est mesurée par deux indicateurs conçus spécifiquement à cet effet. Il s'agit de l'indice d'exclusion au sens strict et de l'indice d'exclusion au sens large. L'indice d'exclusion scolaire au sens large est obtenue en rapportant le nombre total des déscolarisés (abandons) auquel on ajoute ceux qui n'ont jamais fréquenté au nombre total des enfants scolarisables (population de 6-14 ans). De façon stricte, on considère au numérateur uniquement ceux qui n'ont jamais fréquenté rapporté au nombre total d'enfants scolarisables.

Les faits marquants qui se dégagent du calcul de ces indicateurs révèlent que pour l'ensemble du Bénin, 38,8% sont exclus strictement (n'ont jamais mis pied à l'école) du système scolaire. Les filles du groupe d'âges 6-14 ans affichent un indice d'exclusion plus élevé que celui des garçons. Pendant qu'environ 5 filles sur 10 (45,4%) sont exclus du système scolaire (au niveau de l'ensemble du Bénin), 3 garçons sur 10 s'en trouvent exclus.

Au niveau des départements, l'Alibori (70%), l'Atacora (57,8%) et le Borgou (53,2%) affichent de forts niveaux d'exclusion. A l'opposé, on remarque que le Littoral (15,8%) et le Mono (20,7%) affichent de faibles niveaux d'exclusion.

Près d'une fille sur 2 âgée de 6-14 ans est exclue du système scolaire contre 3 garçons sur 10 du même groupe d'âges.

Encore des pesanteurs à lever ; 1 ménage sur 3 ne scolarise pas leurs enfants au primaire.

La décision de scolarisation des enfants dépend essentiellement des ménages, notamment des comportements et des caractéristiques de leurs chefs.

L'analyse des déterminants familiaux de la scolarisation a révélé qu'un ménage sur trois reste encore réticent à scolariser leurs enfants au niveau de l'ensemble du Bénin; ils sont près de 7 ménages sur 10, dans l'Alibori et 5 ménages sur 10 dans l'Atacora à être encore réticents à la scolarisation des enfants; le niveau de vie du ménage et le niveau d'instruction du chef de ménage (dans une moindre mesure le sexe du chef de ménage) sont les facteurs qui déterminent la scolarisation des enfants dans un ménage.

Si au Bénin 1 ménage sur 3 n'envoie pas des enfants à l'école, dans l'Alibori 7 ménages sur 10 sont réticents pour envoyer ses enfants à l'école.

LES CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES

Un potentiel humain important à dominance masculine, jeune et résidant plus en milieu rural.

L'analyse des caractéristiques socio-économiques de la population à l'issue du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation aborde l'évaluation des ressources humaines nationales et leurs statuts dans la production des biens et services. Elle

apporte également des éléments d'appréciation du volume de la main d'œuvre non utilisée et qui doit être absorbée par l'économie pour assurer le plein emploi.

De l'examen des résultats, il ressort les éléments essentiels ci-après :

- Le niveau d'activité global de la population demeure élevé présentant une structure plus équilibrée de la population active entre homme et femme par rapport à 1992.

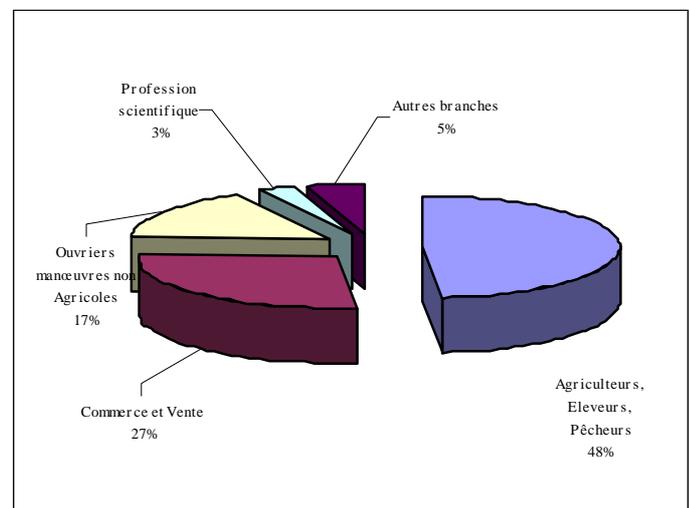
La population active en 2002 est de 2 830 876 personnes, soit un taux d'activité global de 63,8%. Elle comporte 50,7% d'hommes contre 49,3% de femmes. Le rapport de masculinité s'établit ainsi à 103 hommes pour 100 femmes en 2002, contre 134 en 1992 et 175 en 1979. Avant 30 ans, les femmes sont plus actives que les hommes (52% contre 45% des hommes).

- Le taux d'accroissement de la population active a chuté 6,3% entre 1979 et 1992 à de 4,9% entre 1992 et 2002. Cette diminution est plus prononcée chez les moins de 25 ans notamment au niveau du sexe masculin.
- Le nombre de personnes inactives à la charge d'un actif occupé s'est accru : le rapport de dépendance est passé de 136 personnes inactives pour 100 actifs occupés en 1992 à 141 en 2002.
- Le secteur informel est prépondérant avec une augmentation de la proportion des indépendants et des aides familiaux et une diminution de celle des apprentis.

La catégorisation selon le statut dans l'occupation permet de déduire que 70%

sont indépendants, 17% aides familiaux, 5,5% de salariés, 5% d'apprentis. Ces résultats comparés à ceux de 1992 rendent compte d'une augmentation de la proportion des indépendants (59%), d'une chute de la proportion des aides familiaux (24%) et des apprentis (7%) et d'une certaine stabilité des salariés (5%). A cet égard, la majorité (94,3%) de la population active se retrouve dans le secteur informel et 5% dans le secteur formel répartie de façon presque égale entre public et privé (2,6% et 2,4%).

Structure de la population active occupée selon les branches d'activité



Les femmes se retrouvent un peu plus dans le secteur informel le rapport de masculinité y est de 97 hommes pour 100 femmes contre 103 pour la population totale occupée.

Près de la moitié de la population active occupée travaille dans l'agriculture et la moitié des femmes occupées sont dans le commerce ou la restauration.

En 2002, les actifs occupés sont à 49% agriculteurs, éleveurs ou pêcheurs, 27% commerçants, 17% ouvriers non agricoles. Les hommes prédominent dans l'agriculture (58% contre 36% pour les

femmes) et les femmes dans le commerce (49% contre 10% pour les hommes). Mais, l'agriculture occupait 61% des actifs du pays en 1979 et 56% en 1992.

La population active occupée est concentrée dans le secteur informel et sans instruction.

Exerçant en majorité dans le secteur informel, les actifs occupés n'ayant aucun niveau d'instruction représentent 69%; ceux qui ont le niveau du primaire 19%, celui du secondaire et du supérieur 1%. L'analyse du niveau d'instruction selon la profession indique que 85% des agriculteurs et 74% de personnels de commerce n'ont aucun niveau; le personnel des professions scientifiques a en majorité le niveau secondaire (58%) de même que le personnel administratif. En outre, 62% des employeurs, 71% des indépendants et 86% des aides familiaux n'ont aucun niveau d'instruction.

Le chômage déclaré est faible et a diminué notamment au niveau des primo-demandeurs d'emploi.

Les demandeurs d'emploi sont en moyenne de 75 000 personnes par an sur la période 1992 à 2002. Cette demande est satisfaite par le commerce et l'agriculture donc par le secteur informel. Le taux de chômage rapporté à toute la population active est de 0,68%. Si le taux est calculé en rapport avec le secteur formel, il est de 13,5%.

26% des enfants de 6 à 9 ans déjà en activité

235 104 enfants de 6 à 9 ans déclarent être déjà en activité. Cet effectif représente 49% de ceux de la même tranche d'âge à l'école. Les enfants en activité sont en majorité des aides familiaux (83%) mais 10% travaillent à leur propre compte dans le secteur informel notamment dans l'agriculture et le commerce.

La participation des personnes âgées (60 ans et plus) à l'économie béninoise est importante

Le taux d'activité des personnes âgées est de 63,7% celui des hommes âgés est supérieur au taux moyen masculin (77,6% contre 68,3%) et celui des femmes âgées est moindre que la moyenne féminine (52,1% contre 59,7%).

Le handicap n'est pas un frein à l'exercice de l'activité économique

Les personnes handicapées constituent 3,3% de la population active. Leur taux global d'activité est de 60,5%. Ce taux n'est que de 5% inférieur à la moyenne de toute la population active. Selon le sexe, ce taux est de 67% chez les hommes et de 53,9% chez les femmes.

MENAGES ET CONDITIONS DE VIE ET D'HABITATION

L'effectif des ménages ordinaires a augmenté plus vite que celui de la population entre 1992 et 2002

Au plan national, le nombre de ménages ordinaires ou privés recensés est passé de 611 089 en 1979 à 832 526 (1992) puis à 1.210.463 (2002); soit une progression annuelle de 2,4 % entre 1979 et 1992 et de 3,8 % entre 1992 et 2002. L'effectif des ménages a augmenté plus vite que celui de la population dont le rythme d'évolution est de (3,25%).

En moyenne, un ménage compte 5,6 personnes. La répartition des ménages selon la taille et le nombre de pièces occupées, révèle la tendance des ménages à occuper des unités à deux pièces et l'inadéquation des unités d'habitation avec la taille des ménages. En effet, nous constatons que plus de la moitié des

Structure des habitations selon la forme de construction et le milieu de résidence

De plus, les ménages de 4 personnes (49,2%) et de 5 personnes (43,3%) occupent en plus fortes proportions des unités à deux pièces.

Propriété familiale, propriété privée et location : trois statuts caractéristiques de l'occupation de l'habitation au Bénin

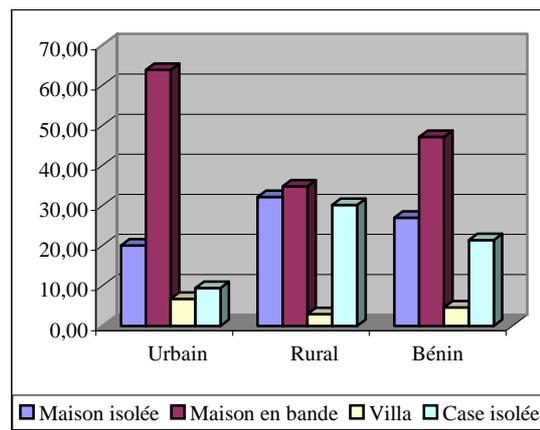
Les ménages béninois sont en majorité logés sur des propriétés familiales (51,9%). Ils sont plus propriétaires sans titre foncier (26,7%) qu'avec titre foncier (1,9%). Ils sont aussi locataires dans 16% des cas.

L'influence du milieu de résidence en matière de statut d'occupation de l'habitation est significative. En milieu urbain est caractéristique de trois statuts d'occupation de l'habitation : propriétés familiales (37,3%), propriétaires (26,9%), locataires (31,9%). En milieu rural, les ménages sont logés sur des propriétés familiales (62,7%); ils sont aussi propriétaires (29,9%).

Le milieu de résidence est typé par la forme de construction des habitations

Du point de vue des formes, les habitations sont caractérisées dans leur ensemble par trois types de construction : les maisons en bandes (47,1%), les maisons isolées (27,0%) et les cases isolées (21,4%), les villas étant en proportion faible (4,6%).

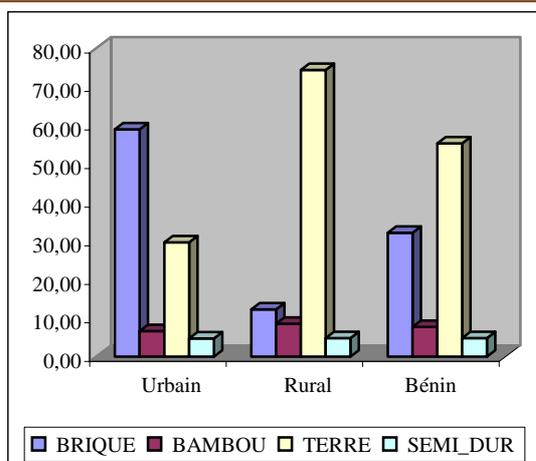
Le milieu de résidence est très typé par la forme de la construction. Le milieu urbain est dominé par des maisons en bande (63,8%) et le milieu caractéristique est des maisons en bande (34,8 %), des maisons isolées (32,1 %) et des cases isolées (30,2 %).



Une prédominance des matériaux rudimentaires dans les habitations des ménages ruraux

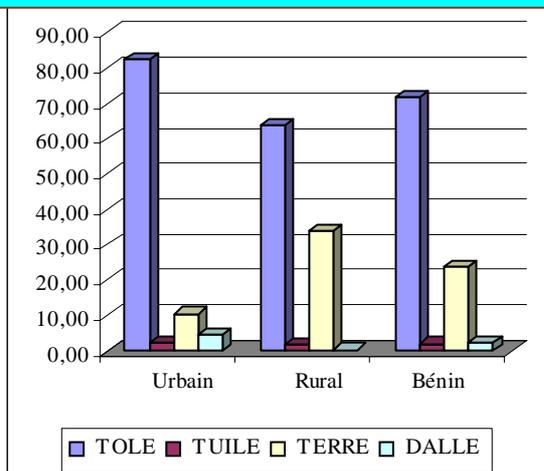
Au niveau national, deux types de matériaux caractérisent les habitations des ménages ordinaires : les matériaux modernes et les matériaux rudimentaires. Au titre des matériaux modernes, on observe que le ciment est plus utilisé (55,8%) pour le sol ainsi que le carreau, mais en faible proportion (1,3% des ménages) ; le mur est le plus souvent en terre (55,3%) ou en brique (32,1%) et le toit, en tôle (71,9%) ou en paille (24%)

Structure des habitations selon la nature du sol et le milieu de résidence



En milieu rural, les habitations sont en majorité en matériaux rudimentaires : mur en terre (74,3%), toit en paille (33,4%), sol en terre (57,2%). En milieu urbain, le contraste est net : mur en brique (59%), toit en tôle (82,7%), sol en ciment (79,1%).

Structure des habitations selon la nature du toit et le milieu de résidence



Près de 4 ménages sur 10 n'ont pas accès à l'eau potable...

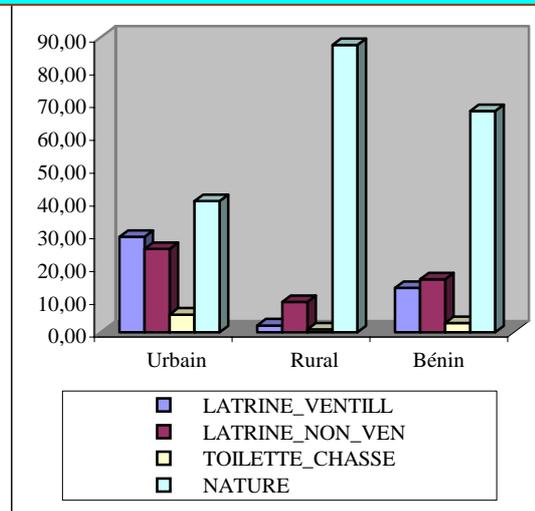
L'eau de boisson est un élément vital dont les sources d'approvisionnement sont très diversifiées. Au niveau national, près d'un tiers des ménages utilisent l'eau courante comme eau de boisson. Dans 22,6% des cas, les ménages s'approvisionnent en eau

de puits non protégé et en eau des rivières (13,2%) qui sont des sources d'eau non potable. Les ménages s'approvisionnent aussi en eau des fontaines et des pompes villageoises (21,2%) et en eau de puits protégé dans 8,3% des cas.

...Et plus de 6 ménages sur 10 n'ont pas de toilette

Le niveau de l'équipement sanitaire des habitations des ménages est faible au Bénin. Près du tiers des ménages disposent d'une toilette : latrines ventilées (13,6%), latrines non ventilées (16,2%), toilette à chasse (2,8%); mais la majorité d'entre eux (67,3%) n'ont pas de toilette et défèquent dans la nature. Cette pratique est néfaste pour la santé et ceci dans en milieu rural où les eaux de surface sont des sources d'approvisionnement en eau de boisson.

Caractéristiques des habitations selon le mode d'aisance et le milieu de résidence

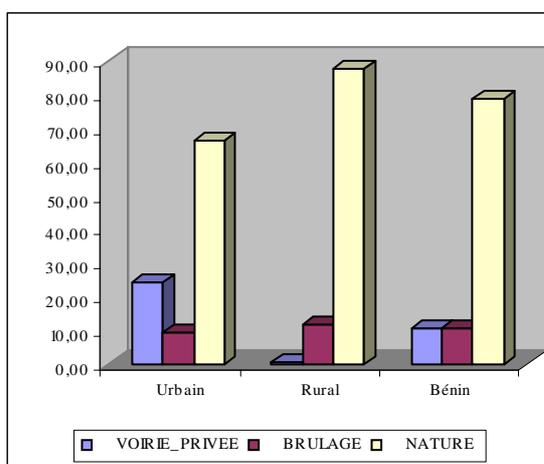


La nature est malheureusement le mode d'évacuation des ordures ménagères et des eaux usées

Au niveau national, les ordures ménagères sont évacuées le plus souvent dans la nature (78,6%). Le brûlage et les services de voirie sont aussi utilisés par les

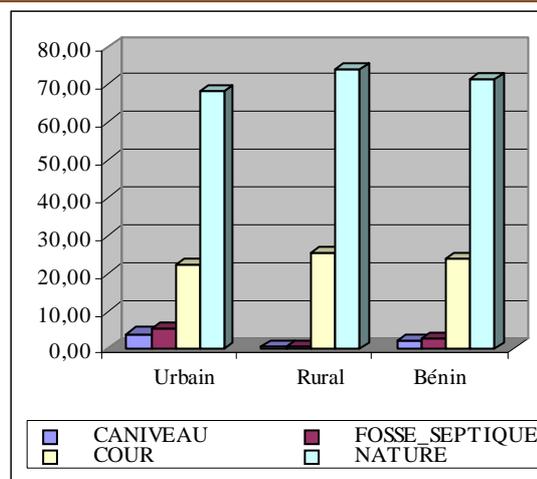
ménages, mais en faible proportion (près de 11%). Même si l'évacuation dans la nature est d'usage courant quelle que soit la catégorie socio-économique du ménage, les ménages plus pauvres, pauvres, moyens et riches sont plus enclins à évacuer leurs ordures ménagères par brûlage alors que dans les ménages plus riches, les services des voiries sont sollicités.

Caractéristiques des habitations selon le mode d'évacuation des ordures ménagères et le milieu de résidence



Les eaux usées sont couramment jetées dans la nature (71,5%) et dans la cour (24,0%). Cette pratique est nuisible pour la santé car elle favorise la pollution de la nappe phréatique dans les zones où celle-ci est à moins de deux mètres (cas de Cotonou en particulier) et rend l'eau des puits impropre. De même, les gîtes larvaires générées probablement par cette gestion des eaux usées peuvent donner lieu à la recrudescence du paludisme dans certains ménages.

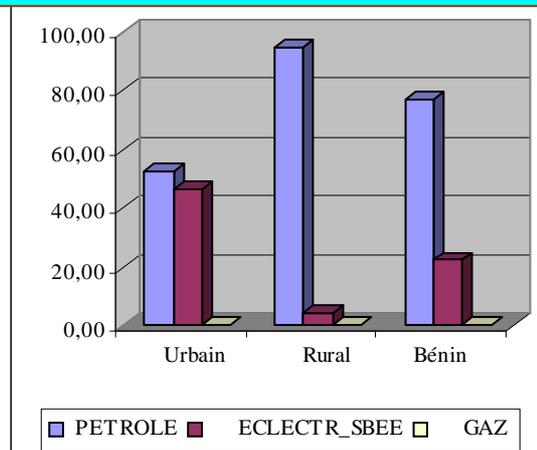
Caractéristiques des habitations selon le mode d'évacuation des eaux usées et le milieu de résidence



Principaux modes d'éclairage et moyens de cuisson : pétrole et électricité pour l'éclairage ; bois et charbon de bois pour la cuisson

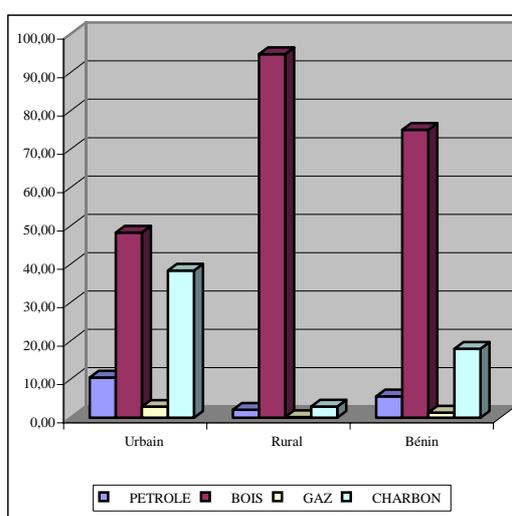
Le pétrole et l'électricité sont les principales sources d'énergie utilisées pour l'éclairage dans les ménages. L'utilisation du pétrole est une caractéristique dominante des ménages ruraux (94,9%). L'électricité est utilisée en milieu urbain par 46,8% des ménages et le pétrole par 52,8% d'entre eux.

Caractéristiques des habitations selon le mode d'éclairage et le milieu de résidence



En ce qui concerne le mode de cuisson, le bois (75,1%) et le charbon de bois (18,0%) constituent le moyen énergétique le plus utilisé au niveau national. Le bois est pratiquement la seule source d'énergie (94,8%) utilisée par les ménages ruraux. En milieu urbain, c'est le bois (48,3%) et le charbon de bois (38,4%) qui sont plus utilisés.

Caractéristiques des habitations selon le mode de cuisson et le milieu de résidence



PAUVRETÉ FONDÉE SUR LES DONNÉES DU TROISIÈME RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITATION

Le troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation présente l'avantage de fournir à des niveaux géographiques très fins les indicateurs de suivi des objectifs internationaux de réduction de la pauvreté. Dans cette optique, cette étude est une contribution importante à la mise à disposition des informations pour le suivi du document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) sur la période 2003 – 2005.

Au Bénin, la pauvreté est un phénomène plus rural et 4 ménages sur 10 sont pauvres

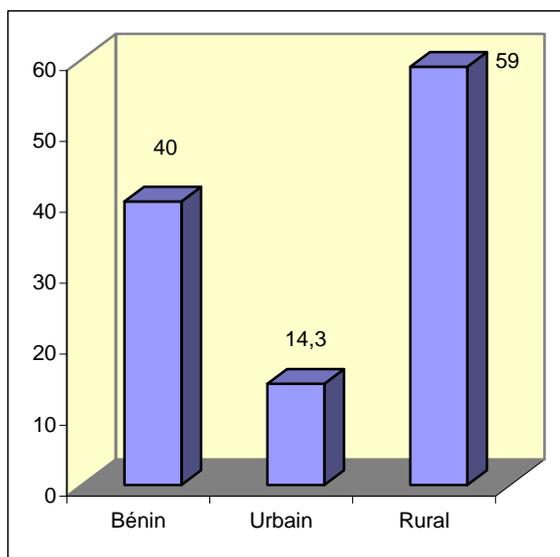
La pauvreté des ménages est analysée à partir d'un indice composite de niveau de vie construit sur la base des caractéristiques d'habitation, des conditions de vie et du stock du capital humain des ménages ordinaires : approvisionnement en eau de boisson, mode de cuisson le plus utilisé, mode d'éclairage, évacuation en eaux usées, évacuation des ordures, type de construction, concession (oui ou non), type d'usage de l'habitation, statut d'occupation de l'habitation, nombre de personne par pièce, nature du toit, nature du sol, nature des murs, mode d'aisance, niveau d'instruction du chef de ménage.

Cinq classes de ménages sont définies en fonction des valeurs croissantes de l'indice composite :

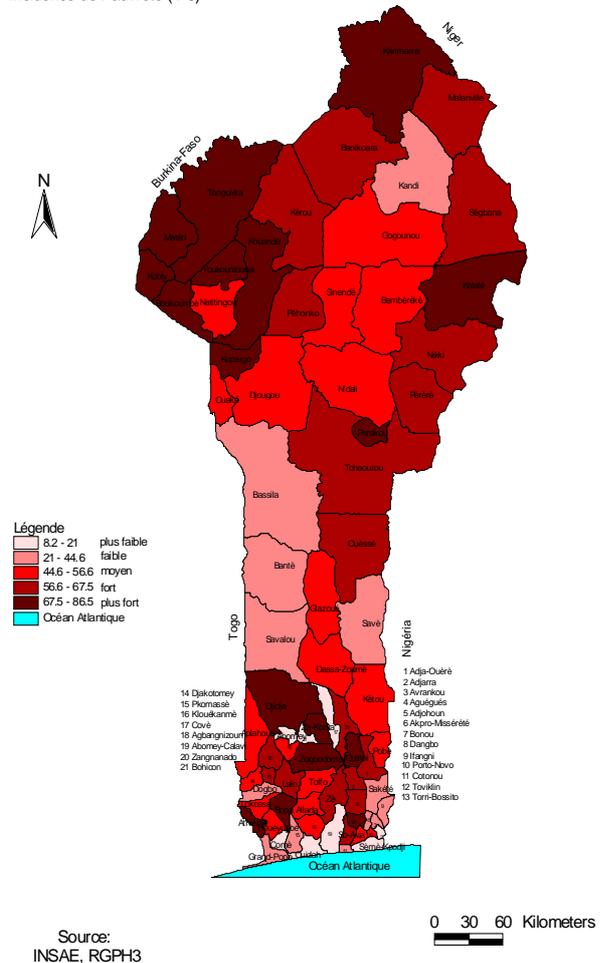
1. Les ménages plus pauvres dont les indices de niveau de vie correspondent aux 20% les plus faibles de la distribution de niveau de vie ; ces indices sont compris entre la valeur minimum et le 1^{er} quintile ;
2. Les ménages pauvres dont les indices sont compris entre le 1^{er} et le 2^{ème} quintile ;
3. Les moyens sont les ménages dont les indices sont compris entre le 2^{ème} et le 3^{ème} quintile ;
4. Les ménages riches dont les indices sont compris entre le 3^{ème} et le 4^{ème} quintile ;
5. Les ménages plus riches dont les indices sont compris entre le 4^{ème} quintile et la valeur maximale des indices de niveau de vie.

En fixant la ligne de pauvreté au deuxième quintile le plus faible de la distribution des coordonnées des ménages sur le premier axe factoriel de l'analyse des correspondances multiples dont les variables actives sont celles énumérées ci-dessus, on dénombre au niveau national, 40% de ménages pauvres. La pauvreté touche 59% de ménages en milieu rural contre 14,3% en milieu urbain.

Proportion des ménages pauvres selon le milieu de résidence en 2002



Bénin
Incidence de Pauvreté (P0)



Sur le plan géographique, trois départements (Littoral, Ouémé, Atlantique) sont moins affectés par la pauvreté d'existence avec une proportion des ménages pauvres inférieure à 35%. Les départements les plus affectés par la pauvreté d'existence sont en premier lieu l'Atacora (70,3%), le Couffo (58,5%), l'Alibori (57,0%), la Donga (54,2%) et en second lieu, le Plateau (49,9%), le Zou (48,2%), le Mono (47,7%), le Borgou (45,8%) et les Collines (44,8%).

Les ménages dont le chef n'a aucun niveau d'instruction affichent 58,4% de pauvres contre 5,4% dans ceux dont le chef a le niveau du secondaire.

La relation entre la pauvreté et le niveau d'instruction du chef de ménage est négative : les ménages dont le chef n'a aucun niveau d'instruction affichent 58,4% de pauvres et ceux dont le chef a le niveau du secondaire, 5,4%. Ceci a un impact défavorable sur la scolarisation des enfants : le taux net de scolarisation des 6-11 ans est 31,9% dans les ménages plus pauvres contre 84,3% dans les ménages plus riches. Avec la taille du ménage, la relation est aussi décroissante. Ce résultat, combiné avec le nombre de pièces occupées a révélé un état de promiscuité plus prononcé dans les ménages pauvres : le nombre de personnes par pièce est de 2,0 chez ceux-ci contre 1,5 personnes dans les ménages plus riches.

La pauvreté touche plus de 4 personnes sur 10. En milieu rural, elle frappe 3,3 fois plus de personnes qu'en milieu urbain

La pauvreté d'existence touche 43,1% de la population soit 2,902 millions individus. En milieu rural, elle frappe 3,3 fois plus de personnes qu'en milieu urbain. Le milieu rural contribue ainsi pour 84,1% à l'incidence de la pauvreté nationale. Il en est de même pour la profondeur et la sévérité. La pauvreté d'existence présente ainsi un caractère rural compatible avec les résultats des études menées sur la pauvreté monétaire selon lesquels l'incidence de pauvreté est de 51% en milieu rural en 1999-2000 contre 15,1% en milieu urbain.

La population des ménages pauvres et plus pauvres est plus jeune : les moins de 15 ans représentent 51% contre 44% et 37% dans les ménages riches et plus riches. La population potentiellement active (15-59 ans) est plus représentée dans les ménages plus riches (60% contre 43% dans les ménages plus pauvres). Ceci implique que dans les ménages moins aisés, 100 actifs potentiels ont à charge au moins 130 personnes inactives. Dans les ménages riches et plus riches, on dénombre respectivement 97 et 66 inactifs pour 100 actifs.

Le nombre moyen d'actifs occupés est négativement corrélé avec les conditions de vie des ménages. Les ménages plus pauvres et plus pauvres qui comptent en moyenne 6 personnes ont 3 actifs occupés. A l'inverse, les ménages plus riches comptent en moyenne de 4,5 personnes et 1,8 actifs occupés. Du point de vue de l'activité, les ménages sont très typés : les chefs des ménages pauvres et plus pauvres sont en majorité dans l'agriculture (au moins 74,6%) puis dans le commerce, la restauration, l'hôtellerie (entre 6,7% et 11,6%) ; ceux des ménages riches et plus riches sont dans les services [commerce, restauration, hôtellerie (près de 32%), autres services (entre 14,5% et 30,4%)] et

dans les industries manufacturières (près de 15%).

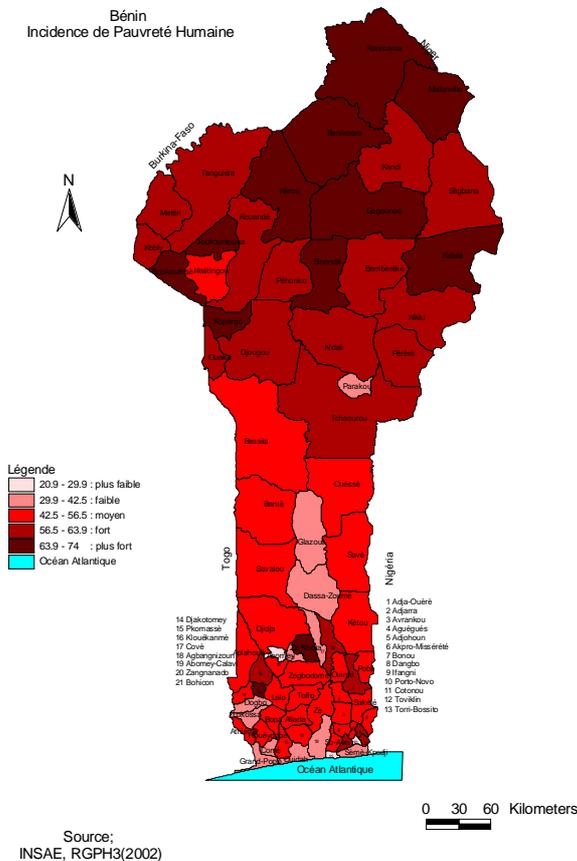
Le secteur informel constitue le secteur d'activité privilégié des pauvres et moins pauvres : la proportion de chefs de ménages exerçant dans ce secteur varie entre 92% et 95%. Les chefs des ménages plus riches sont occupés par le secteur public et secteur privé dans une proportion de 27,8% et dans l'informel dans 55,3% des cas.

PAUVRETE DES REGIONS

L'indice de pauvreté humaine (IPH) du Programme des Nations unies pour le Développement est calculé par commune et par département en complément aux indices de pauvreté d'existence. L'IPH intègre le taux d'analphabétisme des 6 ans et plus comme mesure liée à l'accès à l'éducation, le pourcentage de la population n'ayant pas accès à l'eau potable et le taux de mortalité infantile juvénile (taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans, indicateur qui renseigne sur la santé des enfants et leurs conditions de vie).

L'IPH est fortement corrélé positivement avec les indices de pauvreté d'existence : les coefficients de corrélation sont respectivement de 0,817 ; 0,744 et 0,687 entre l'IPH et l'incidence de pauvreté (P0), la profondeur de pauvreté (P1) et la sévérité (P2). Ceci suggère que les classements des départements ou des communes sont peu perturbés en utilisant l'un ou l'autre des indices de pauvreté.

A l'aide de ces indices, les populations de l'Atacora et de l'Alibori sont identifiées comme celles qui sont les plus affectées par le phénomène de pauvreté humaine et de pauvreté d'existence. En revanche, les populations des départements du Littoral, de l'Ouémé et de l'Atlantique sont les moins affectées.



La désagrégation des indices de pauvreté au niveau des communes offre l'avantage d'opérer un meilleur ciblage géographique des pauvres. En effet le classement des zones géographiques par ordre décroissant des indices de pauvreté permet de hiérarchiser leur choix dans une perspective de lutte contre la pauvreté. A titre d'illustration, si on considère le département de l'Alibori, zone de forte incidence de pauvreté d'existence et de pauvreté humaine, la commune de Karimama présente un panorama critique. Près des 3/4 (71%) de la population n'ont pas accès à l'eau potable et plus de 90% sont analphabètes ; la pauvreté d'existence touche près de 90% de la population, le taux de mortalité des moins de 5 ans est élevé (379,7‰) et le taux net de scolarisation est très faible au primaire 23,8%. Le faible niveau de

scolarisation est peut-être le résultat du manque d'infrastructures scolaires dans les villages conjugué avec le faible niveau d'instruction des chefs de ménage. A l'opposé, la circonscription urbaine de Kandi présente une situation un peu meilleure avec 47,3% de la population n'ayant pas accès à l'eau, un taux de mortalité des moins de 5 ans faible (95,6‰) ; le taux net de scolarisation reste néanmoins faible (27,9%) ainsi que le niveau d'instruction des chefs de ménage. En somme, le ciblage du département de l'Alibori, privilégierait d'abord la commune de Karimama.

RELATION ENTRE PAUVRETE, FECONDITE ET MORTALITE

La relation entre la fécondité et la pauvreté s'appuie sur des arguments économiques reposant sur la demande d'enfants. Au niveau national et en milieu rural, la relation est décroissante: au niveau national, les femmes pauvres de 45-49 ans ont en moyenne 6,3 enfants contre 4,4 enfants pour les femmes riches. En milieu rural, elles ont en moyenne 6,4 enfants contre 4,7 enfants chez les plus riches.

**"Le lit du pauvre est globalement fécond".
Les femmes pauvres âgées de 45-49 ans ont en moyenne 6,3 enfants contre 4,4 pour les femmes riches.**

Quant à la mortalité infantile et infanto juvénile, les résultats ont mis en lumière l'effet différentiel de la mortalité des enfants selon le milieu de résidence et selon la catégorie socio-économique des ménages dont ils sont issus. On note à cet effet que sur 1 000 naissances vivantes en milieu rural, 92 enfants (respectivement

150) contre 83 enfants (respectivement 134) en milieu urbain décèdent avant leur premier (respectivement leur cinquième) anniversaire. Les enfants du milieu rural ont près de 1,12 fois plus de risques que leurs homologues du milieu urbain de décéder avant le premier ou le cinquième anniversaire. En outre, les enfants provenant des ménages plus pauvres ont 1,6 fois plus de risques que ceux des ménages plus riches de décéder avant leur premier anniversaire et 2 fois plus de risques de décéder avant leur cinquième anniversaire quel que soit le milieu de résidence. Ces disparités traduisent les inégalités d'accès aux services de santé qui sont corrélés avec le niveau de vie des ménages.

CARACTERISTIQUES DES PERSONNES VULNERABLES

LES FEMMES AU BÉNIN

La population béninoise est à 51,5 % dominée par les femmes

L'analyse des données sur les caractéristiques des femmes au Bénin a permis d'évaluer leur importance démographique et socio-économique.

La population béninoise est à dominance féminine : la proportion des femmes est 52% en 1979, 51,4% en 1992 et 51,5% en 2002. Les femmes jouissent d'une meilleure santé par rapport aux hommes : leur espérance de vie à la naissance est de 61,3 ans contre 57,2 ans pour les hommes.

Le niveau d'alphabétisation de la femme béninoise est deux fois moins important que celui des hommes

Sur le plan de l'alphabétisation, les femmes sont moins loties que les hommes :

en 2002, leur taux d'alphabétisation est de 21,9% contre 45,0% chez les hommes. Au niveau national, l'amélioration du niveau d'alphabétisation est remarquable : le taux passe de 28,6% en 1992 à 32,6% en 2002. Cette amélioration est en défaveur des femmes puisque le taux d'alphabétisation de celles-ci a évolué à un rythme annuel de 1,3% inférieur à celui des hommes (1,5%). Cette tendance est la même pour le niveau d'instruction : le taux de non fréquentation scolaire est passé de 80,6% en 1992 à 65,6% en 2002 pour les personnes de sexe féminin contre respectivement 61,7% et 43,9% pour le sexe masculin. Chez les filles de 6-14 ans, le taux brut de scolarisation a augmenté à un rythme annuel de 6,5% passant de 27,2% en 1992 à 51,1% en 2002 avec des rapports de féminité correspondants de 60,3 et 79,7 femmes pour 100 hommes.

Les femmes béninoises sont de plus en plus actives notamment dans le secteur informel. En 2002, on a dénombré 1 396 468 femmes actives qui représentent 49,3% de la population féminine et en 1992 cette proportion était de 42,6%. La population des femmes actives a ainsi augmenté avec un taux d'accroissement moyen de 4,6% par an. Presque toutes les femmes déclarées actives sont occupées. Parmi elles, 96,8% se retrouvent dans l'informel et 1,4% dans le secteur formel de l'Etat et seulement 1,4% dans le secteur formel privé. Les femmes béninoises sont en majorité (au moins 60%) dans des professions à dominante féminine : sages-femmes, vendeuses ambulantes, potiers, coiffeuses, femmes de ménage et des dactylographes. Elles sont rares (moins de 5%) dans les professions occupées par les hommes : conducteurs de véhicules, marinières, soudeurs, cordonniers, forgerons, briquetiers, électriciens installation, géomètres, techniciens de génie civil, vitriers.

En matière de mariage, un gain de 2,3 ans est réalisé au niveau de l'âge moyen au

premier mariage estimé à 23 ans. Ceci provient en partie de la baisse d'intensité du phénomène chez les adolescentes. En 2002, on a observé que 13 filles de 15-19 ans sur 100 sont en mariage contre 17 filles de même âge en 1992. Cette diminution peut-être la conséquence de l'amélioration de la scolarisation de la fille combinée à un certain recul des us et coutumes en matière de nuptialité.

Ce gain de 2,3 ans observé au niveau de l'âge moyen au premier mariage est accompagné d'une réduction de la fécondité chez la femme âgée de 15-49 ans et de façon spectaculaire chez les adolescentes (15-19 ans) notamment celles qui vivent en milieu rural : le taux de fécondité est passé de 140‰ en 1992 à 87‰ en 2002. Ces taux sont respectivement 93‰ et 53‰ en milieu urbain contre 190‰ et 116‰ en milieu rural. Il en résulte une diminution de la somme des naissances avant 20 ans qui passe de 0,7 enfant en 1992 à 0,44 enfant en 2002.

Précocité du mariage chez les adolescentes : les filles de 15-19 ans épousent de plus en plus des hommes polygames

Quant à la pratique de la polygamie, elle est en régression au niveau de l'ensemble du Bénin. Entre 1992 et 2002, le taux de polygamie est passé au niveau national de 30% à 27%. Les adolescentes se marient de moins en moins avec les célibataires. Leur conjoint est le plus souvent polygame. Pour la moitié des mariages, l'écart d'âge est de 11,5 ans entre la femme et son conjoint. La proportion des filles de 15-19 ans qui se marient à des hommes polygames est passée de 8,1% en 1992 à 10,9% en 2002.

Les femmes adultes (20-59 ans) sont confrontées au problème d'infécondité et de stérilité. En effet, il ressort qu'en 2002 que la femme béninoise a une certaine

réticence à la fécondité. La probabilité pour elle d'avoir son premier enfant étant de 58%, il en résulte que celle qui n'en aura pas représente 42% contre 43% en 1992. A l'opposé, la stérilité est en régression : moins d'une femme sur 100 en 2002 contre deux femmes sur 100 en 1992 est stérile jusqu'à la ménopause.

Plus la femme se trouve dans le veuvage ou dans un mariage polygamique, plus elle joue le rôle de chef de ménages

Le veuvage et la polygamie confèrent souvent le statut de chef de ménage à la femme malgré le caractère dominant du sexe masculin en la matière et ceci à tous les âges. A cet égard, au recensement de 2002, on a dénombré une proportion non négligeable (22,7%) de chefs de ménage de sexe féminin. L'importance des femmes chef de ménage connaît une évolution croissante : 14,2% en 1961 ; 20,6% en 1979 et 21,4% en 1992.

La plupart des femmes deviennent chef de ménage après le décès de leur conjoint : 29,1% sont veuves en 2002 contre 36,8% en 1992. Le veuvage est plus remarquable chez celles qui ont au moins 35 ans. Elles sont aussi confrontées à jouer le rôle de chef de ménage lorsqu'elles sont en union monogamique (27,1%) et polygamique (25,8%). Parmi ces femmes, les adolescentes (15-19 ans) se retrouvent à 16,7% dans les unions polygamiques contre 31% chez celles âgées respectivement de 20-34 ans et 35-49 ans. La migration du conjoint pour diverses causes expliquerait le cas des unions monogamiques dirigées par une femme. En ce qui concerne les unions polygamiques, elles pourraient être le fait d'une dissociation des ménages dont l'homme a contracté au moins deux mariages.

Les femmes chefs de ménage ont le plus souvent (60,3 %) leur logement dans des

propriétés familiales. Elles sont aussi locataires (14,7%) et propriétaires (21,9%). Quel que soit le milieu de résidence, elles dirigent en moyenne des ménages de 3,7 personnes contre 6,1 personnes pour les ménages ayant à leur tête un homme.

En terme de la charge monoparentale, les femmes chefs de ménage ont en moyenne un enfant de moins de 15 ans à charge. Les conditions de vie des femmes chefs de ménages souffrent de la faiblesse du nombre d'actifs occupés au sein de leur ménage. Au recensement de 2002, les ménages n'ayant aucun actif occupé se rencontrent plus chez les femmes que chez les hommes : en moyenne 2,93 actifs occupés dans les ménages dirigés par un homme contre 1,85 actifs occupés dans les ménages qui ont à leur tête une femme.

LES ENFANTS AU BÉNIN

Les enfants constituent l'une des couches les plus vulnérables de la société et l'espoir d'une nation. Aussi, observe t-on depuis 1989, avec l'adoption de la convention relative aux droits des enfants par l'Assemblée Générale des Nations Unies, une prise de conscience de plus en plus grandissante de la communauté internationale et des gouvernements des questions touchant à la survie et au développement des enfants. Cette prise de conscience s'est traduite par la tenue de plusieurs sommets en faveur des enfants

Le Bénin qui a pris part à d'importants Sommets Internationaux et ratifié la plupart des conventions a fait de l'amélioration des conditions de vie des enfants l'une de ses priorités dans ses grandes orientations de développement. L'objectif de rendre effectif l'enseignement primaire obligatoire et d'assurer progressivement la gratuité de l'accès à l'école et de garantir l'égalité des chances pour tous retenu dans la Déclaration de Politique de Population adopté le 02 mai 1996 d'une part, les

stratégies pertinentes identifiées pour atteindre les objectifs relatifs à l'éducation, à la santé, à la fourniture d'eau potable aux populations inscrits dans le document de stratégie de la réduction de la pauvreté d'autre part constituent quelques-unes de ces priorités. La prise en compte de toutes ces priorités s'est traduite par la mise en œuvre de plusieurs programmes. Aussi, les données du Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation offrent telles l'occasion d'évaluer les efforts accomplis.

Une population d'enfants majoritaire, à dominance masculine et vivant en milieu rural

De l'analyse des données du Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation, il se dégage que la population des enfants, avec un effectif de 3 569 306 représente 52,7% de population béninoise. Elle est à dominance masculine avec 105 garçons pour 100 filles, contrairement à la population de l'ensemble du pays, avec 94 hommes pour 100 femmes. Selon le milieu de résidence, on note 64,0% d'enfants ruraux contre 36% d'enfants urbains. L'étude sur les enfants a été faite selon leur cycle de vie réparti en trois groupes d'âge spécifiques : la petite enfance (0-4 ans), l'enfance (5- 14 ans) et l'adolescence (15-17 ans)

En général 8 enfants sur 10 vivent avec au moins un de ses parents qui est chef de ménage.

La petite enfance (0-4 ans) représente 17,4% de la population du Bénin et 32,9% des enfants âgés 0 à 17 ans. Sa répartition selon le lien de parenté montre que plus des trois quarts des enfants (79,0%) sont des enfants biologiques des chefs de ménage. Huit enfants sur 10 vivent avec leurs deux parents biologiques et 16 enfants sur 100 de 0-4 ans vivent dans des familles monoparentales, ce qui constitue

un problème pour l'éducation et le soutien de ces enfants.

La taille moyenne des ménages est de 5,6 personnes et environ deux personnes occupent une pièce dans l'unité d'habitation. Par ailleurs, 8 enfants sur 10 vivent dans des ménages qui ne disposent pas de toilettes. Ainsi, le problème de l'évacuation des excréta reste de ce fait encore tout entier au Bénin, malgré les efforts consentis. L'une des solutions actuellement mises en œuvre réside dans la construction des latrines publiques dans les écoles et dans certains villages. En ce qui concerne l'approvisionnement en eau de boisson, seulement 2 enfants sur 10 de moins de 5 ans (19,9%) ont accès à l'eau potable au Bénin et 17,7 % vivent dans les ménages qui utilisent l'eau de la SBEE. Quant au niveau de mortalité des enfants de moins de 5 ans, sur 1000 enfants de moins d'un an, 90 meurent avant leur premier anniversaire au Bénin et 146,4 décès d'enfants sur 1 000 dans cette tranche d'âge surviennent avant le 5^e anniversaire des enfants né vivants.

L'enfance (5-14 ans) constitue 55,9% de la population des enfants de 0 à 17 ans et 29,5% de la population du pays. Dans la population des enfants de 6 à 14 ans en âge d'aller à l'école, 56,8% fréquentent l'école au dénombrement, 3,6% des enfants ont déclaré qu'ils ont fréquenté l'école mais n'y sont plus et 39,6% n'ont jamais été à l'école. Parmi ceux qui fréquentent au moment du recensement, 92,4% sont à l'école primaire et 7,3% sont au secondaire. Seulement 1,2% des enfants de 10 à 14 ans sont mariés dont 1,8% de filles et 0,6% de garçons. La monogamie est la plus rencontrée chez ces enfants. C'est seulement 0,31% des filles âgées 10 à 14 ans qui commencent leur vie féconde. Parmi les enfants de 6 à 9 ans, 1 enfant sur 4 exerce une activité économique surtout dans le secteur informel. Selon le statut dans l'emploi, la majorité des enfants sont des aides familiales (87,8%).

L'adolescence, avec une proportion de 11,2% de l'ensemble de la population des enfants de 0 à 17 ans, connaît une prédominance masculine. Ainsi, les garçons représentent 51,2% contre 48,8% de filles âgées de 15 à 17 ans, soit un rapport de masculinité d'environ 105 garçons pour 100 filles. La majorité des enfants de ce groupe d'âge qui fréquentent l'école sont à l'enseignement secondaire.

Sur un effectif de 367 618 adolescents âgés de 15 à 17 ans qui ont répondu aux questions sur l'état matrimonial, 89,2% sont des célibataires, 10% des mariés, 0,4% des personnes en union libre, 0,4% en rupture d'union. L'entrée en union est plus précoce chez les filles que chez les garçons. En effet, 18% des filles sont mariés, contre seulement 2,6% de garçons. Parmi les filles mariées, 71,2% vivent en union monogamique, environ 20% en union polygamique à deux épouses et 5% en union polygamique à 2 co-épouses et plus. En ce qui concerne le milieu de résidence, on note 24,5% de filles en milieu rural contre 21,4% en milieu urbain. Environ 5 filles sur 100 de 15 à 17 ans sont entrées dans la vie féconde.

Dans ce groupe d'âge, 47,8% des enfants sont actifs et les inactifs composés en majorité d'élèves et d'étudiants représentent 52,2% de l'effectif total. La plupart des actifs sont occupés (99,3%). Leur statut dans l'emploi qu'ils exercent révèle, à l'instar des autres groupes d'âge, la prédominance des aides familiales. Plus d'un tiers de ces enfants (44,3%) sont des aides familiales, 34,3% des indépendants (personnes installées à leur propre compte) et 19,3% des apprentis. Ainsi, la proportion des aides familiales est relativement plus élevée que toutes les autres catégories d'enfants. On note par ailleurs une prédominance masculine, tant au niveau des aides familiales que parmi les apprentis, soit respectivement 48,0% de garçons contre 40,9% de filles et 21,6% de

garçons contre 17,1% de filles. La tendance est inversée en ce qui concerne les indépendants, soit 28,9% de garçons contre 39,4% de filles.

LA POPULATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

2,6% de la population au Bénin est formée de personnes handicapées et elles sont pour la plupart des mal voyantes et des paralytiques des membres inférieurs.

La mise en œuvre et le suivi du Programme d'Action Mondial concernant les Personnes Handicapées (PAMPH) et les règles pour l'égalisation des chances des handicapées des Nations Unies recommandent que les pays et les organisations internationales fournissent des données et élaborent des statistiques sur les personnes handicapées.

Mais au Bénin, il existe peu de données sur les personnes handicapées et la plupart des investigations de grande envergure ont souvent manifesté peu d'intérêt à la question relative aux personnes handicapées. Le Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH3) vient de combler ce vide.

De l'analyse des données, il ressort que sur les 6 769 914 habitants recensés, on compte 172 870 personnes handicapées soit 2,6% de l'effectif total de la population béninoise. La structure par sexe de la population des handicapés est analogue à celle de la population totale : 49,9% d'hommes et 50,1% de femmes. 99,3% des personnes handicapées se trouvent dans les ménages ordinaires et à 0,7% dans les ménages collectifs. Trois principaux handicaps prédominent dans cette population : la mal voyance, la paralysie des membres inférieurs et la cécité avec respectivement 37,5%, 12,7 et

9,0%. Les malvoyants se retrouvent le plus souvent dans les ménages ordinaires que dans les ménages collectifs. Les autres handicapés sensoriels (sourds, aveugles et muets), les handicapés mentaux et moteurs et les autres handicapés sont plus concentrés dans les ménages collectifs.

Les personnes handicapées sont inégalement réparties selon les départements, Elles sont plus concentrées dans les départements de l'Atlantique, du Mono, de l'Ouémé et du Littoral avec respectivement 15,8%, 12,1%, 11,2% et 11,2%. Les dix principales villes du Bénin concentrent à elles seules près du quart des personnes handicapées de tout le territoire national, soit 24,8% et les deux tiers de toutes personnes Les villes de Cotonou, Porto-Novo et Parakou concentrent les plus fortes proportions de personnes handicapées.

Plus de la moitié des personnes handicapées est âgée de 10-54 ans.

Les personnes handicapées de moins de 10 ans représentent 11,6% de la population totale, celles dont l'âge est compris entre 10 et 54 ans font 54,1% et les personnes de 55 ans et plus en représentent les 34,3%.

La population des personnes handicapées en âge de se marier (10 ans et plus) présente les caractéristiques suivantes quant à leur état matrimonial : 57,8% d'entre elles vivent en situation de mariage pour 23,9% de célibataires, 14,0% de veuves et 3,6% de divorcées et séparées.

L'analphabétisme frappe beaucoup plus les personnes handicapées.

Elles sont en majorité analphabètes. Seulement 28,4% d'entre elles savent lire, écrire et comprendre en français, en langue nationale ou en langue étrangère. Les personnes handicapées les plus alphabétisées sont majoritairement de sexe

masculin et se retrouvent pour la plupart en milieu urbain.

Parmi les personnes handicapées 19,2% ont le niveau primaire, 8,2% le niveau secondaire et 0,8% le niveau supérieur.

La proportion des personnes handicapées actives est pratiquement égale à celle des personnes handicapées inactives. En tenant compte du milieu de résidence, la proportion des personnes handicapées actives du milieu urbain est inférieure à celle des personnes inactives

Les personnes handicapées actives sont occupées dans l'agriculture et sont des indépendants

Les personnes handicapées actives occupées travaillent majoritairement dans l'agriculture et dans le commerce. La majorité de celles qui pratiquent le plus l'agriculture résident pour la plupart en milieu rural et sont de sexe masculin par contre celles travaillant dans le commerce se retrouvent le plus souvent en milieu urbain et sont pour la plupart de sexe féminin. Les ouvriers et manœuvres non agricoles figurent à près de 17% au sein des personnes handicapées.

En général, le travail indépendant constitue le principal statut d'emploi pour les personnes handicapées au Bénin quelque soit la nature du handicap. Ils se retrouvent majoritairement dans la population des aveugles, (75,9%). Viennent ensuite les paralysés de membre supérieur (74,2%), et les paralysés de membres inférieurs (74,1%). Les plus faibles proportions des indépendants se retrouvent chez les handicapés mentaux et les muets (respectivement 58,9% et 65,8%).

Près d'un tiers des chefs de ménages handicapés sont de sexe féminin.

Par ailleurs, sur 73 097 personnes handicapées chefs de ménage au Bénin, 31,44% d'eux sont des femmes. La part des chefs de ménages handicapés en milieu rural est plus importante qu'en milieu urbain. Par ailleurs sans distinction de milieu de résidence, la proportion des personnes handicapées de sexe masculin est plus élevée que celle de sexe féminin.

Près de la moitié des chefs de ménages handicapés sont des monogames (45,65%). Si chez les hommes, la proportion de mariés atteint 58,05%, elle n'est que de 13,04% chez les femmes. Les femmes handicapées chef de ménage concentrent une forte proportion de veuves (13,48%).

Les chefs de ménage handicapés ont des conjoints qui ne présentent aucun handicap. Ce sont seulement 9,9% des chefs handicapés qui ont des conjoints handicapés. Parmi les chefs de ménage handicapés, 70,0% sont sans aucun niveau d'instruction. Parmi les chefs de ménage handicapés de sexe masculin, 64,5% n'ont aucun niveau contre 85,0% chez les femmes. Les chefs de ménage handicapés tous sexes confondus ayant le niveau primaire et le niveau secondaire et plus représentent respectivement 17,2% et 12,8%. Les hommes chef de ménage sans aucun niveau d'instruction se retrouve plus en milieu rural (55,9%) qu'en milieu urbain (31,0%).

Dans l'ensemble, les chefs de ménage handicapés hommes dirigent des ménages de grande taille. La taille moyenne des ménages dont le chef est un homme fait le double de la taille moyenne des ménages dirigés par une femme handicapée.

En dehors du handicap mental, au moins 80% des ménages dont le chef est handicapé compte au moins un actif occupé. 58,48% des chefs de ménage handicapés sont logés dans des propriétés familiales.

Ainsi à la fin de sa vie féconde, une femme handicapée en milieu rural aura deux enfants de plus que son homologue du milieu urbain : 5,9 enfants pour la femme handicapée rurale contre 3,98 enfants pour la femme handicapée urbaine. Le niveau de fécondité des personnes handicapées au Bénin mesuré par l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) des personnes handicapées au Bénin est de 5,1 enfants par femme.

Seulement 9,3% des personnes handicapées souffrent d'au moins deux handicaps au Bénin. Parmi eux, on note 6,9% de bi handicapés et 1,4% qui souffrent de trois handicaps ou plus. Les handicaps multiples sont donc en faible proportion.

Dans une optique de développement socio-économique et culturel basé sur l'équité et la justice sociale, il s'avère indispensable de tenir compte des caractéristiques de cette couche de la population souvent marginalisée.



La taille moyenne des ménages dont le chef est un homme fait le double de la taille moyenne des ménages dirigés par une femme

LES PERSONNES ÂGÉES AU BÉNIN

Le Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation a permis de dénombrer en 2002, 374 204 personnes âgées de 60 ans et plus sur un effectif total de 6 769 914 habitants; ce qui représente une proportion de 5,5%. Lorsque nous rapprochons l'effectif des personnes âgées handicapées au total des handicapés du pays, plus du quart (30,1%) ont 60 ans et plus.

Les analyses sur les caractéristiques sociodémographiques, économiques et culturelles de cette sous population révèlent ce qui suit.

La population des personnes âgées est plus féminine avec 54,4% et globalement analphabète.

La population des personnes âgées est inégalement répartie selon le sexe. Les femmes sont plus nombreuses (54,4%) que les hommes (45,6%). Les femmes âgées ont une espérance de vie meilleure à celle des hommes (les personnes de 60 ans espèrent vivre 20,1 ans de plus dont 21,2 ans chez la femme âgée et 19,4 ans chez l'homme âgé).

Le niveau d'alphabétisation n'est pas satisfaisant : seulement 9% des personnes âgées savent lire, écrire et comprendre dans une langue, soit un taux d'analphabétisme de 91%. Il s'agit de la génération des années 1940 formée de quelques commis au service de la métropole.

La population des personnes âgées au Bénin est plus active dans le secteur informel.

La part des personnes âgées de 60 ans et plus (le taux brut d'activité) représente 63,6% du total des personnes âgées. Elle

est de 77,4% chez les hommes et de 52% chez les femmes. Par contre, pour les 65 ans et plus il représente 59,2%. Il y a une participation très remarquable des personnes âgées de 60-64 ans dans l'activité économique (73,4%) par rapport aux tranches d'âge de 65 ans et plus (59,2%). La comparaison avec les données de 1992 indique que le taux d'activité des personnes âgées de 60-64 ans a augmenté de 70,8% en 1992 à 73,4% en 2002. Par contre, celui de des personnes âgées de 65 ans et plus a diminué de 62,7% à 59,2%.

Les personnes âgées occupées sont majoritaires dans le secteur informel (98,3 %) contre 1,7% du secteur formel. Mieux, du fait de la façon dont les besoins sont satisfaits selon les milieux de résidence, les personnes âgées occupées sont fortement représentées en milieu rural (74,3%) qu'en milieu urbain (25,7%). Toutefois, il est à remarquer que le secteur formel occupe les personnes âgées du milieu urbain en raison des caractéristiques inhérentes aux activités du formel. Un tel constat n'est guère surprenant quant on sait que les activités économiques du secteur formel sont beaucoup plus concentrées dans l'urbain.

En dehors de l'agriculture et du commerce qui absorbent la grande partie des personnes âgées occupées (respectivement 63,7% et 26,1%), on tend à méconnaître la précieuse contribution que les personnes âgées fournissent dans le secteur industriel (5,8%) et autres services (2,6%) qui se résument aux petites activités, activités indépendantes, travail domestiques etc., et sous forme de travail non rémunéré au sein du foyer. Toutefois, à travers les différentes branches d'activité, il faut souligner la participation plus active des femmes âgées dans les activités commerciales.

En matière de situation dans la profession, la population active des personnes âgées est composée essentiellement de travailleurs indépendants (91,1%) bien que

les aides familiales et les employeurs soient moins négligeables (respectivement 4% et 3,1%).

Environ 34% de l'ensemble des personnes âgées sont restées sans occupation (ménagères et autres inactifs).

Entre 1992 et 2002, le rapport de dépendance économique des personnes âgées est passé de 14,15% à 13,22%. Il est donc utile de développer davantage de politiques et programmes qui maintiennent en activité les personnes âgées.

Les données permettent d'observer que dans la population des personnes âgées, 65,1% des personnes âgées sont des mariées, 27,3% de veuves, seulement 4% de célibataires, 2 % de divorcées, 1,4% de séparées et 0,3% des unions libres.

Du point de vue du veuvage, l'analyse selon le genre confirme la faible proportion des hommes âgés (3,1%) dans la proportion des personnes âgées veuves, traduisant l'effet de la surmortalité masculine et, au fait que les femmes se remarient moins fréquemment que les hommes à la suite d'un divorce, d'une séparation ou de la mort du conjoint.

Dans l'ensemble des ménages recensés, environ 25,2% comportent des personnes âgées. Au sein des ménages où figurent les personnes âgées, 80,4% contiennent une personne âgée, 16,6% contiennent 2 personnes âgées, 2,4% contiennent trois personnes âgées. Au fur et à mesure que le nombre de personnes âgées augmente dans le ménage, les proportions diminuent. Même si statistiquement les faibles proportions obtenues sont insignifiantes, elles traduisent tout de même le degré de cohabitation au sein des générations. Ainsi, au moins deux à trois générations cohabitent au sein des ménages au Bénin.

Les personnes âgées qui dirigent un ménage représentent 59,6% et sont à forte dominance masculine (66,9% d'hommes et 33,1% de femmes) contre 40,4% qui

dépendent d'un chef de ménage et à forte dominance féminine (86% contre 14%).

Les personnes âgées vivant seules représentent 9,6% du total des personnes âgées.

Par rapport aux caractéristiques de logement, 43,3% des personnes âgées vivent dans des maisons en bande, 28,2% dans des cases isolées et 24% dans des maisons isolées. Les autres formes d'unités d'habitation bien qu'existant, apparaissent moins comme mode d'occupation: il s'agit des immeubles et des villas. La même situation est analogue quant aux personnes âgées vivant seules.

Les données permettent d'observer que parmi les personnes âgées, 13,9% vivent dans une situation d'indigence du fait de leur handicap physique ou moral. Parmi celles-ci, on dénombre 52,6% de femmes et 47,4% d'hommes. Selon les modalités (Aveugles, sourds, muets, paralysie membres inférieurs, paralysie membres supérieurs, paralysie complète, autres handicaps), ces personnes âgées sont pour la plupart des mal voyantes (55,8%); viennent après les paralytiques des membres inférieurs et autres handicaps avec respectivement 7,5% et 15,4%.

13,9% des personnes âgées vivent dans une situation d'indigence du fait de leur handicap physique ou moral.